Quatre-vingt-neuvième année. — N° 282. Le Numéro : 15 francs. Jeudi 5 Décembre 1957.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Documents administratifs	DÉBATS			Conseil économique		Documents		
					Assemblée nationale	Conseil de la République	Assemblée Union française	Avis et Rapports	Bulletin	Assemblée nationale	Conseil de la République	Assemblée Union fr.
C. C. P. : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et Outre-mer . .	3.450	1.800	950	300	800	600	400	250	550	1.000	500	250
Etranger.	6.600	3.400	1.750	500	2.100	1.600	800	450	850	1.700	800	400

L'Édition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, informations, annonces et tables mensuelles.

Les Éditions des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE, du CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE et de l'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprennent le compte rendu *in extenso* des séances, les questions écrites et les réponses des ministres.

Éditions du CONSEIL ÉCONOMIQUE { Avis et rapports ; Bulletin analytique des séances.

Les Éditions des DOCUMENTS de L'ASSEMBLÉE NATIONALE, du CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE et de l'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprennent les projets et propositions de loi, rapports et avis des commissions.

L'Édition des DOCUMENTS ADMINISTRATIFS comprend les rapports et statistiques des administrations.

Les tables annuelles sont fournies gratuitement aux abonnés.

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION : 31, Quai Voltaire, Paris (7e). — Tél. : LIT 27-91

SOMMAIRE

LOIS

Loi n° 57-1245 du 4 décembre 1957 modifiant l'article 19 de la loi du 19 octobre 1946 relative au statut général des fonctionnaires (p. 11130).

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret du 4 décembre 1957 portant mise en disponibilité d'un magistrat (p. 11131).

Arrêté du 28 novembre 1957 relatif à l'agrément d'appareils et de fournitures pour la reproduction des actes (p. 11131).

Arrêtés du 4 décembre 1957 fixant les dates d'élections des représentants du personnel à des commissions administratives paritaires des fonctionnaires des greffes et des secrétariats de parquet des cours d'appel de Basse-Terre, de Fort-de-France et du département de la Réunion (p. 11131).

Arrêté conférant l'honorariat (officiers publics et ministériels) (p. 11131).

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret du 4 décembre 1957 portant révocation du maire de la commune de Dompierre-sur-Nièvre (Nièvre) (p. 11131).

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES

Tableau de départ outre-mer du 1er décembre 1957 (p. 11132).

(1 f.)

MINISTERE DES FINANCES, DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU PLAN

Arrêtés du 3 décembre 1957 relatifs au tirage au sort de séries du fonds 5 p. 100 1920-1950 amortissable et de séries du fonds 5 p. 100 1938-1948 amortissable (p. 11138).

Arrêté portant nomination d'un agent de change honoraire (p. 11138).

Arrêté portant promotions (institut national de la statistique et des études économiques) (p. 11138).

Règlement de la tranche spéciale de la loterie nationale 1957 dite « Tranche de la Double Chance de Noël » (p. 11138).

Postes, télégraphes et téléphones.

Arrêtés portant nominations, titularisations, réintégrations, mutation, admissions à la retraite et conférant l'honorariat (services extérieurs) (p. 11140).

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Arrêtés du 5 novembre 1957 portant ouverture de crédits (fonds de concours) (p. 11141).

Listes d'élèves nommés à l'école normale supérieure (section des sciences) (p. 11141).

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Décret du 28 novembre 1957 portant approbation d'une convention passée entre le département de l'Aisne et la Compagnie des chemins de fer secondaires du Nord-Est relative au rachat des différentes lignes de chemins de fer d'intérêt local concédées dans le département à la société (p. 11140).

Arrêtés du 5 novembre 1957 portant ouverture de crédits (fonds de concours et exercices clos) (p. 11140).

Arrêté du 21 novembre 1957 déclarant d'utilité publique la voie de raccordement du pont de Tancarville, sur la Seine, à la route nationale n° 13 *bis*, côté Bolbec, sur le territoire des communes de Tancarville, la Cerlangue, la Remuée, Mélamare et Saint-Eustache-la-Forêt (Seine-Maritime) (p. 11141).

Arrêté relatif à la composition du comité consultatif des agences de voyages (p. 11141).

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Arrêté agréant du matériel pour emploi dans les mines grisouteuses (rectificatif) (p. 11142).

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Arrêtés portant nomination et détachement (services agricoles et services vétérinaires) (p. 11140).

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret du 29 novembre 1957 conférant l'honorariat du titre d'inspecteur général des mines et de la géologie de la France d'outre-mer (p. 11142).

Décrets des 2 et 4 décembre 1957 portant admissions à la retraite (administrateurs de la France d'outre-mer) (p. 11142).

Décret autorisant un échange d'immeubles entre l'Etat, d'une part, le groupe de territoires de l'Afrique occidentale française et le territoire du Sénégal, d'autre part (rectificatif) (p. 11142).

Arrêtés du 23 novembre 1957 modifiant les arrêtés du 27 février 1952 portant création de comités techniques paritaires (p. 11142).

Arrêtés portant classements, reclassements, affectations, détachement, mise en position de mission, acceptation de démission et attribution d'une majoration d'ancienneté :

Administration générale (p. 11142).

Agriculture (p. 11142).

Eaux et forêts (p. 11143).

Enseignement et jeunesse (p. 11143).

Ports et rades (p. 11143).

Travaux publics, mines et techniques industrielles (p. 11143).

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Arrêtés du 26 novembre 1957 relatifs à des caisses de retraites et institutions de prévoyance (p. 11143).

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Arrêté du 26 novembre 1957 fixant le budget de l'établissement national de bienfaisance de Saint-Maurice (p. 11143).

Arrêtés portant nominations et mise en disponibilité (hôpitaux psychiatriques et inspection de la santé) (p. 11143).

MINISTERE DE LA RECONSTRUCTION ET DU LOGEMENT

Arrêté du 25 novembre 1957 portant modification d'un projet de reconstruction et d'aménagement (p. 11143).

Arrêtés portant nomination, cessation de fonctions et admission à la retraite (régisseurs d'avances et services extérieurs) (p. 11144).

MINISTERE DE L'ALGERIE

Décret n° 57-1246 du 4 décembre 1957 modifiant la loi n° 56-1597 du 30 décembre 1950 sur le régime des loyers en Algérie (p. 11144).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Convocation et annulation de convocation de commissions. — Réunions de commissions (p. 11144).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Liste des documents mis en distribution. — Convocations de commissions. — Réunions de commissions (p. 11146).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Réunions de commissions du mercredi 4 décembre 1957. — Convocation de la conférence des présidents (p. 11147).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

Ministère des finances, des affaires économiques et du plan.

Résultats du tirage de la quarante-cinquième tranche de la loterie nationale 1957 (p. 11149).

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de concours sur épreuves pour le recrutement d'un économe à l'hôpital-hospice de Langon (Gironde) (p. 11148).

Avis de vacance du poste de chef de section administrative à la direction départementale de la population et de l'aide sociale de l'Isère (p. 11148).

Avis de vacance de postes de médecins inspecteurs de la santé (p. 11148).

Avis de vacance d'un poste de médecin à temps complet des dispensaires antituberculeux publics dans le département du Cher (p. 11148).

Bulletin des recettes de la Société nationale des chemins de fer français (46e semaine de 1957) (p. 11150).

Annonces (p. 11151).

LOIS

LOI n° 57-1245 du 4 décembre 1957 modifiant l'article 19 de la loi du 19 octobre 1946 relative au statut général des fonctionnaires (1).

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article unique. — L'alinéa 1er de l'article 19 de la loi n° 46-2294 du 19 octobre 1946 relative au statut général des fonctionnaires est abrogé et remplacé par l'alinéa suivant :

« Il est institué un conseil supérieur de la fonction publique présidé par le président du conseil ou son délégué et comprenant vingt-huit membres nommés par décret en conseil des ministres, dont quatorze sur proposition des organisations syndicales de fonctionnaires. »

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 4 décembre 1957.

RENÉ COTY.

Par le Président de la République :

Le président du conseil des ministres,

FÉLIX GAILLARD.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

ROBERT LECOURT.

Loi n° 57-1245. TRAVAUX PRÉPARATOIRES (1)

Assemblée nationale :

Projet de loi (n° 1709) ;

Rapport de M. Le Floch au nom de la commission de l'intérieur (n° 2647) ;

Discussion et adoption le 30 octobre 1956.

Conseil de la République :

Projet de loi adopté par l'Assemblée nationale (n° 56, S. O. 1956-1957) ;

Rapport de M. Deutschmann au nom de la commission de l'intérieur (n° 183, S. O. 1956-1957) ;

Discussion et adoption le 22 janvier 1957.

Assemblée nationale :

Projet de loi modifié par le Conseil de la République (n° 2642) ;

Rapports de M. Le Floch au nom de la commission de l'intérieur (nos 4291 et 4675) ;

Discussion et adoption après débat restreint le 26 novembre 1957.

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret du 4 décembre 1957 portant mise en disponibilité d'un magistrat.

Par arrêté en date du 4 décembre 1957, pris sur la proposition du Conseil supérieur de la magistrature, M. Farjat, juge suppléant du ressort de la cour d'appel de Besançon, est placé, sur sa demande, en position de disponibilité pour une durée de deux ans.

Agrément d'appareils et de fournitures pour la reproduction des actes.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret du 2 décembre 1952 portant règlement d'administration publique pour l'emploi par les officiers publics et ministériels des procédés de reproduction des actes, notamment son article 4;

Vu l'article 9 de l'arrêté du 22 mai 1954;

Vu les procès-verbaux établis par le Conservatoire national des arts et métiers les 8 et 22 novembre 1957,

Arrête:

Art. 1er. — L'agrément prévu à l'article 4 du décret du 2 décembre 1952 portant règlement d'administration publique pour l'emploi par les officiers publics et ministériels des procédés de reproduction des actes est accordé à l'appareil et aux fournitures suivants:

I. — *Société Korès.*

Papier carbone hectographique noir « Korès Lex n° 302 ».
Papier carbone hectographique noir « Korès Lex n° 302 C/P ».
Papier carbone opacifiant pour héliographie « Korès Hélio ».

II. — *Ch. Lilleman et Polyclair.*

Appareil « Polymicro ».
Papier photographique lent Polyclair procédé JD.
Papier photographique rapide Polyclair procédé JD.
Révélateur Polyclair procédé JD correspondant auxdits papiers.
Stabilisateur Polyclair JD.

Art. 2. — Les emballages des papiers photographiques et produits visés à l'article précédent doivent indiquer de manière très apparente:

1° La date limite d'emploi pour les papiers, produits en poudre ou en cristaux, solutions toutes préparées;

2° La durée de conservation de la solution pour les produits à dissoudre;

3° Pour les papiers, le nom des révélateurs ou autres produits à employer pour leur traitement;

4° Pour les révélateurs et autres produits, le nom des papiers au traitement desquels ils sont destinés.

Art. 3. — Les appareils et fournitures énumérés à l'article 1er ci-dessus ne peuvent être utilisés que sous réserve, en ce qui concerne les appareils, d'être munis de plaques et, en ce qui concerne les fournitures, d'être revêtues de mentions indélébiles précisant la dénomination commerciale de l'appareil ou de la fourniture ainsi que la date du présent arrêté d'agrément.

En outre, chaque livraison d'appareils ou de fournitures devra être accompagnée d'une notice détaillée relatant leur mode d'emploi.

Art. 4. — Le directeur des affaires civiles et du sceau est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 novembre 1957.

Pour le garde des sceaux, ministre de la justice, et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ADOLPHE TOUFFAIT.

Date des élections des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires compétentes en toutes matières, sauf en ce qui concerne la discipline, à l'égard des greffiers en chef, secrétaires en chef de parquet, greffiers et secrétaires de parquet des ressorts des cours d'appel de Basse-Terre et de Fort-de-France.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu l'arrêté du 30 septembre 1957 instituant des commissions administratives paritaires compétentes en toutes matières, sauf en ce qui concerne la discipline, à l'égard des greffiers en chef, secrétaires en chef de parquet, greffiers et secrétaires de parquet des ressorts des cours d'appel de Basse-Terre et de Fort-de-France;

Vu l'avis des premiers présidents près les cours d'appel de Basse-Terre et de Fort-de-France et des procureurs généraux près lesdites cours,

Arrête:

Art. 1er. — La date des élections des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires instituées par l'arrêté susvisé est fixée au 15 janvier 1958.

Art. 2. — Lesdites commissions administratives paritaires siégeront, par roulement, tantôt à Basse-Terre, tantôt à Fort-de-France, selon l'alternance annuelle ci-après: 1958, Basse-Terre; 1959, Fort-de-France; 1960, Basse-Terre.

Art. 3. — Pour les élections ouvertes par le présent arrêté, le bureau central de vote sera en conséquence institué auprès du procureur général près la cour d'appel de Basse-Terre.

Art. 4. — Les dispositions du présent arrêté seront publiées au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 4 décembre 1957.

Pour le garde des sceaux, ministre de la justice, et par délégation:
Le directeur du personnel et de la comptabilité,
LÉO-HENRI FÉNIÉ.

Date des élections des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires locales compétentes à l'égard des greffiers en chef et secrétaires en chef de parquet, greffiers et secrétaires de parquet des ressorts des cours d'appel de Fort-de-France et de Basse-Terre.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu l'arrêté du 30 septembre 1957 instituant des commissions administratives paritaires locales compétentes à l'égard des greffiers en chef, secrétaires en chef de parquet, greffiers et secrétaires de parquet des ressorts des cours d'appel de Basse-Terre et de Fort-de-France;

Vu l'avis des premiers présidents des cours d'appel de Basse-Terre et de Fort-de-France et des procureurs généraux près lesdites cours,

Arrête:

Article unique. — La date des élections des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires instituées par l'arrêté susvisé est fixée au 15 janvier 1958.

Fait à Paris, le 4 décembre 1957.

Pour le garde des sceaux, ministre de la justice, et par délégation:
Le directeur du personnel et de la comptabilité,
LÉO-HENRI FÉNIÉ.

Date des élections des représentants du personnel à la commission administrative paritaire des fonctionnaires des greffes et secrétariats de parquet de la Réunion.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu l'arrêté du 15 octobre 1957 instituant une commission administrative paritaire compétente à l'égard des greffiers en chef, secrétaires en chef de parquet, greffiers et secrétaires de parquet du département de la Réunion;

Vu l'avis du procureur général près la cour d'appel de Saint-Denis,

Arrête:

Art. 1er. — La date des élections des représentants du personnel à la commission administrative paritaire instituée par l'arrêté susvisé est fixée au 3 février 1958.

Art. 2. — Les dispositions du présent arrêté seront publiées au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 4 décembre 1957.

Pour le garde des sceaux, ministre de la justice, et par délégation:
Le directeur du personnel et de la comptabilité,
LÉO-HENRI FÉNIÉ.

Officiers publics et ministériels.

Par arrêté du 28 novembre 1957, l'honorariat est conféré à M. Bonnet (Raymond-Etienne), ancien notaire à Alger.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret du 4 décembre 1957 portant révocation du maire de la commune de Dompierre-sur-Nièvre (Nièvre).

Par décret en date du 4 décembre 1957, M. Guyot (Georges) a été révoqué de ses fonctions de maire de la commune de Dompierre-sur-Nièvre (Nièvre).

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES

Tableau de départ outre-mer du 1er décembre 1957.

Dès parution du présent tableau, les chefs de corps et de service devront obligatoirement faire visiter tous les militaires y figurant et régulariser la situation des sous-officiers et hommes de troupe dans les conditions prévues à l'article 20 de l'I. M. 18.154 TC/BT.L du 28 juin 1951 (*B. O.*, E. M., vol. 323.1). Il est rappelé qu'ils doivent se lier par contrat pour trois ans et trois mois au moins à compter du mois prochain et qu'ils sont désignés en fonction du temps de service qu'il leur reste à accomplir. Ceux des intéressés qui refuseraient de se rengager ou qui, après un premier examen de leur dossier, seraient estimés non susceptibles d'être autorisés à souscrire un nouveau contrat de rengagement devront être immédiatement signalés par message et en tout état de cause au plus tard le 15 du mois de l'inscription au tableau de départ.

Ils adresseront d'urgence, à la direction des troupes coloniales et pour le 10 décembre 1957, dernier délai, les certificats d'aptitude réglementaires « modèle C », recto et verso. Il en sera de même pour les certificats de visite et de contre-visite des militaires dont l'inaptitude a été constatée.

Dans le cas où ces pièces ne pourraient parvenir au département avant la date précitée, il y aura lieu de faire connaître, par télégramme, le résultat des visites.

Toute erreur qui aurait pu être relevée fera l'objet d'un compte rendu à transmettre dans les moindres délais.

OFFICIERS

Infanterie coloniale.

Colonels.

MM.

Farret (Henri), 10 août 1908, 9e R. M. — 31 juillet 1953, D. E. M.
Lecoq (Yves), 25 mai 1904, 1re R. M. — 19 août 1954.
Nicolazo de Barmon (Henri), 29 octobre 1903, 10e R. M. — 17 décembre 1954.

Lieutenants-colonels.

MM.

Guinot (Frédéric), 12 septembre 1911, 1re R. M. — 28 mai 1952, B. E. M. S.
Tissier (Roger), 29 janvier 1908, 10e R. M. — 20 décembre 1953.
Marois (Lucien), 16 octobre 1911, 1re R. M. — 19 mai 1954 (hors tour, D. E. M.).

Chefs de bataillon.

MM.

Herveou (Robert), 6 mars 1915, 4e R. M. — 7 juin 1954.
Martin-Jarrand (Guy), 9 novembre 1911, 10e R. M. — 9 juin 1954.
Witrand (Maurice), 21 janvier 1912, 9e R. M. — 27 juin 1954.

Capitaines.

MM.

Autrand (Gaston), 31 janvier 1912, 1re R. M. — 19 mars 1949.
Jouny (Armand), 28 juillet 1922, 9e R. M. — 12 août 1952 (D. T.).
Perier (Roger), 5 octobre 1924, 9e R. M. — 18 août 1952 (D. T.).
Gilard (Jean), 17 juin 1925, 9e R. M. — 7 octobre 1952 (D. T.).
Dejardin (Henri), 1er novembre 1922, 9e R. M. — 18 mars 1953 (spécialiste blindés, D. E. M.).
Marion (Marcel), 14 septembre 1924, 10e R. M. — 25 août 1953 (spécialiste blindés).
Chomette (Louis), 8 décembre 1919, 10e R. M. — 3 septembre 1953 (parachutiste).
Malacria (Francis), 30 novembre 1912, 10e R. M. — 26 mai 1954.
Jestin (Maurice), 19 août 1911, 10e R. M. — 7 juin 1954.
Massart (Paul), 1er juillet 1916, 10e R. M. — 28 juillet 1954.
Thuilliez (Lucien), 25 janvier 1915, 10e R. M. — 2 août 1954.
Rouby (Pierre), 17 février 1919, 10e R. M. — 5 août 1954.
Cardineau (Marcel), 13 juin 1915, 10e R. M. — 7 août 1954.
Boutlier (André), 13 janvier 1921, 10e R. M. — 12 août 1954.
Carbillet (François), 29 août 1912, 5e R. M. — 18 août 1954.
Cheron (André), 22 septembre 1920, 1er R. M. — 31 août 1955 (titre S. M. B. autos-chars).

Lieutenants et sous-lieutenants.

MM.

Lefèvre (Jacques), 4 février 1932, 10e R. M. — N'a jamais servi (parachutiste).
Guilbaud (Georges), 23 juillet 1933, 10e R. M. — N'a jamais servi (parachutiste).
Gaspari (Darius), 26 juillet 1928, 4e R. M. — N'a jamais servi (spécialiste transmissions).
Andrisi (Claude), 16 juin 1933, 10e R. M. — N'a jamais servi (spécialiste transmissions).
Engelmann (André), 29 octobre 1920, Maroc. — N'a jamais servi
Biot (Serge), 10 avril 1925, 10e R. M. — N'a jamais servi (spécialiste blindés).
Berthezene (André), 11 février 1927, 4e R. M. — 4 décembre 1954 (spécialiste transmissions).
Brunet (Gérard), 27 septembre 1928, 1re R. M. — 9 décembre 1954 (spécialiste transmissions).
Moniau (Marc), 19 décembre 1926, 10e R. M. — 7 avril 1955.
Dupouy (Joseph), 27 décembre 1921, 10e R. M. — 26 mai 1955 (parachutiste).
Goulette (André), 16 juin 1927, 9e R. M. — 26 juillet 1955.
Cros (Jacques), 5 juillet 1929, 5e R. M. — 14 août 1955 (parachutiste).
Heulard (François), 4 novembre 1928, 5e R. M. — 14 août 1955 (parachutiste).
Nicolas (Jean), 8 septembre 1922, 10e R. M. — 18 août 1955.
Roudet (Jean), 9 mai 1931, 10e R. M. — 16 septembre 1955.
Kostek (Wladislas), 18 mai 1915, 10e R. M. — 17 septembre 1955.
Filippi (Emile), 7 janvier 1918, 10e R. M. — 21 septembre 1955.
Letard (Emile), 20 mai 1918, 10e R. M. — 28 septembre 1955.
Poli (Jean), 30 juin 1929, 10e R. M. — 29 septembre 1955.
Salaun (Emile), 4 juillet 1926, 10e R. M. — 1er octobre 1955.
Pelletier (Raymond), 22 avril 1916, 4e R. M. — 1er octobre 1955.

Artillerie coloniale.

Colonel.

M. Morel (Guy), 15 février 1904, 9e R. M. — 10 juillet 1953.

Capitaines.

MM.

Curzi (Marcel), 22 avril 1920, 9e R. M. — 8 août 1954.
Maitre (Henri), 8 février 1909, 1re R. M. — 8 août 1954.
Varrieras (Léon), 5 février 1922, 1re R. M. — 13 août 1954.
Fontelle (André), 21 mars 1910, 10e R. M. — 30 août 1954 (B. T. J.
Bouley (André), 15 octobre 1918, 1re R. M. — 5 septembre 1954.
Cheron (Jacques), 16 mars 1921, 1re R. M. — 7 septembre 1954.
Argenton (Pierre), 21 mai 1914, 10e R. M. — 8 septembre 1954.
Marzin (Yves), 27 mai 1921, 10e R. M. — 8 septembre 1954.
Roussel (Jean), 20 janvier 1915, 1re R. M. — 16 septembre 1954.

Lieutenants

MM.

Creuzeau (Jean-Marie), 5 septembre 1930, 10e R. M. — N'a jamais servi (titre parachutiste).
Sustra (Pierre), 14 décembre 1930, 10e R. M. — N'a jamais servi (titre parachutiste).
Dairaine (René), 17 mars 1932, 1re R. M. — N'a jamais servi.
Mayeur (Hubert), 11 août 1931, 10e R. M. — N'a jamais servi.
Audiot (Jean), 4 juin 1934, 10e R. M. — N'a jamais servi.
Dervin (Jean), 29 mars 1928, 1re R. M. — 5 novembre 1954.
Chaume (Raymond), 20 mai 1926, 1re R. M. — 11 janvier 1955.

Service des matériels et bâtiments coloniaux.

A. — Conducteur de travaux

Capitaine.

M. Klein (Pierre), 4 octobre 1909, 1re R. M. — 31 mars 1955.

B. — Autos-chars

Capitatne.

M. Mouchotte (Pierre), 9 décembre 1919, 9e R. M. — 27 août 1951.

Lieutenant.

M. Rougier (Gérard), 10 octobre 1929, 10e R. M. — N'a jamais servi

C. — Transmissions

Lieutenant.

M. Potelune (Auguste), 10 mai 1914, 10e R. M. — 23 juin 1955.—

D. — Administratifs

Commandant.

M. Bonneau (Raymond), 21 août 1903, 10e R. M. — 10 avril 1955.

Lieutenant.

M. Besançon (Lucien), 7 octobre 1909, 1re R. M. — 31 août 1955.

E. — Contrôleur d'armes

Lieutenant.

M. Perrier (Bernard), 23 août 1913, 1re R. M. — 7 septembre 1955.

Intendance coloniale.

OFFICIER D'ADMINISTRATION

Commandant.

M. Gout (René), 19 décembre 1902, 9e R. M. — 12 juillet 1955.

Lieutenant.

M. Llopez (Robert), 24 avril 1916, 9e R. M. — 15 mars 1956.

Chancellerie coloniale.

Sous-lieutenant.

M. Troadec (Robert), 10 septembre 1918, 1re R. M. — 6 juin 1955.

Service de santé colonial.

A. — MÉDECINS

Médecin lieutenant-colonel.

M. Bernos (Antoine), 5 novembre 1911, 1re R. M. — 9 novembre 1955.

Médecins commandants.

MM.
D'Haussy (Roger), 15 septembre 1918, 9e R. M. — 25 février 1956.
Lancien (Paul), 20 décembre 1914, 9e R. M. — 18 avril 1956.
Marcotorchino (Victor), 1er décembre 1914, 9e R. M. — 15 juillet 1956.
Salles (Pierre), 17 juin 1920, 9e R. M. — 25 juillet 1956.
Fribaud (Jacques), 4 janvier 1919, 10e R. M. — 13 décembre 1956.
Courapied (Louis), 3 mars 1915, 3e R. M. — 2 mai 1957.

Médecins capitaines.

MM.
Palouzier (Michel), 25 mars 1925, 9e R. M. — 4 mars 1955.
Thevenot (Michel), 26 juin 1926, 9e R. M. — 3 novembre 1955.
Bloede (Benjamin), 29 septembre 1922, 9e R. M. — 27 février 1956.
Peyrin (André), 16 avril 1926, 9e R. M. — 22 mars 1956.
Plan (Claude), 13 juin 1927, 9e R. M. — 25 avril 1956.
Bascands (Jean), 2 avril 1927, 9e R. M. — 21 juillet 1956.
Bernardini (Dominique), 17 juillet 1928, 9e R. M. — 25 juillet 1956.
Levourch (Claude), 17 février 1929, 9e R. M. — 21 août 1956.
Denis (Bruno), 15 février 1928, 9e R. M. — 16 septembre 1956.
Rit (Jean), 24 août 1922, 9e R. M. — 19 octobre 1956.
Galgani (Antoine), 2 mars 1926, 10e R. M. — 23 novembre 1956.
Peuchot (Georges), 6 février 1923, 9e R. M. — 24 décembre 1956.
Mottu (Roger), 28 mars 1923, 9e R. M. — 22 avril 1957.

Médecin lieutenant.

M. Josserand (Camille), 23 mars 1931, 1re R. M. — N'a jamais servi.

B. — PHARMACIENS

Pharmacien colonel.

M. Gasq (Maurice), 23 décembre 1905, 1re R. M. — 12 mai 1955.

C. — OFFICIER D'ADMINISTRATION

Lieutenant.

M. Dodeur (Joseph), 11 juin 1925, 9e R. M. — 21 octobre 1956.

ANNULATION D'INSCRIPTION AU TABLEAU DE DEPART OUTRE-MER

Infanterie coloniale.

Lieutenant-colonel.

M. Martic (Roger), 10 avril 1908, Maroc. — 7 octobre 1953.

Artillerie coloniale.

Capitaine.

M. Gardey (Pierre), 6 novembre 1910, 6e R. M. — 7 août 1954.

Service de santé colonial.

Médecins commandants.

MM.
Bereni (Louis), 19 mars 1910, 9e R. M. — 1er février 1956.
Chomet (Marcel), 27 décembre 1905, 9e R. M. — 10 juillet 1956.

Médecin capitaine.

M. Guillard (Hervé), 30 août 1916, 10e R. M. — 5 janvier 1957.

SOUS-OFFICIERS ET HOMMES DE TROUPE

I. — *RELIQUAT DES TABLEAUX PRECEDENTS*

A. — **Infanterie coloniale.**

Adjudants.

Lasserre (Florentin), 6 janvier 1926, 10e R. M., B. S. infanterie. — 17 mai 1954.
Vanhoutte (Jean), 8 août 1924, 10e R. M., B. S. infanterie. — 8 juin 1954.
Dubois (Edmond), 11 mars 1927, 10e R. M., B. C. S. infanterie. — 9 juin 1954.

Sergents-chefs.

Le Gouail (Henri), 4 août 1926, 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie. — 12 mai 1954.
Noell (Raoul), 7 juin 1926, 10e R. M., C. A. T. 2 transmissions, C. I. A. — 17 mai 1954.
Proficet (Fernand), 25 août 1920, 1re R. M., C. A. T. 2 infanterie. — 22 mai 1954.
Durrieu (Raymond), 4 janvier 1928, 10e R. M., 251/transmissions, C. I. A. — 8 juin 1954.
Oullie (Raymond), 3 décembre 1923, 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A. — 8 juin 1954.

Sergents.

Gatine (Jacques), 24 octobre 1935, 10e R. M., B. C. S. infanterie. — N'a jamais servi.
Schercude (Luciani), 24 décembre 1921, 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A. — N'a jamais servi.
Bieber (Georges), 1er novembre 1918, 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie. — 24 avril 1954.
Chaline (Jean-Charles), 22 août 1927, 1re R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A. — 24 avril 1954.
Labrousse (Roger), 2 avril 1927, 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A. — 24 avril 1954.
Tetu (Alphonse), 9 mars 1932, 1re R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A. — 27 avril 1954.
Belair (Monique), 4 mai 1928, 10e R. M., B. C. S. infanterie. — 7 mai 1954.
Camara (Arnet), 19 mars 1921, 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie. — 7 mai 1954.

B. — **Spécialistes blindés.**

a) INFANTERIE COLONIALE

Sergent.

Chamboncel (Jacques), 14 août 1932, 10e R. M., B. C. S., B. E. spécialité blindée. — 15 avril 1955.

b) ARTILLERIE COLONIALE

Maréchal des logis.

Pays (Claude), 9 octobre 1925, 10e R. M., C. A. T. 2, A. C. spécialité blindée. — 15 avril 1955.

C. — **Corps des télégraphistes coloniaux.**

Sergent-chef.

Fora (Jean), 5 juin 1924, 10e R. M., B. C. S., B. E./E. R. — 12 février 1955.

Sergent.

Reddad (Roger), 23 août 1928, 4e R. M. (écoles), C. A. T. 2, 261 trans. — 2 mars 1956.

D. — **Artillerie coloniale.**

Adjudant.

Cacciaguerra (Martin), 4 décembre 1925, Maroc, B. S. artillerie côte. — 24 mai 1954.

Maréchaux des logis chefs.

Vellutini (Félix), 1er janvier 1932, 3e R. M., B. C. S. artillerie. — 11 mai 1954.
Wagner (Robert), 8 novembre 1924, 5e R. M., C. A. T. 2 artillerie. — 24 mai 1954.
Debande (Marcel), 16 mai 1923, Maroc, C. A. T. 2 artillerie, C. I. A. — 26 mai 1954.

E. — **Service des matériels et bâtiments coloniaux.**

CONSTRUCTIONS

Maréchal des logis chef.

Caillaud (Jacques), 22 septembre 1927, 9e R. M., B. C. S., B. E. monteur frigoriste. — 27 octobre 1955.

F. — **Agents des corps de troupe coloniaux.**

Adjudant.

Helias (Christian), 13 mars 1920, 10e R. M., B. E. comptable. — 8 avril 1955.

G. — **Chancellerie coloniale.**

Adjudant-chef.

Margo (Raymond), 16 mars 1918, 1re R. M., B. S. chancellerie. — 2 décembre 1954.

INFANTERIE COLONIALE

Spécialité Chancellerie.

Sergent chef.

Angele (Désiré), 4 novembre 1927, 1re R. M., B. C. S. infanterie. — C. A. T. 2 chancellerie. — 4 octobre 1954.

II. — **Commis et ouvriers militaires de l'intendance des troupes coloniales.**

Sergents.

Le Gouguec (Gildas), 16 janvier 1936, 9e R. M., C. A. T. 2 bureaux, C. I. A. — N'a jamais servi.
Tobal (Edouard), 3 novembre 1936, 9e R. M., C. A. T. 2 bureaux, C. I. A — N'a jamais servi.

II. — TABLEAU DE DEPART OUTRE-MER DU 1er DECEMBRE 1957

A. — **Infanterie coloniale.**

Adjudants-chefs.

Broussoux (Raymond), 4 février 1919, 10e R. M., B. C. S. infanterie. — 28 juin 1954.
Fleurot (Raymond), 31 juillet 1925, 10e R. M., B. S. infanterie. — 3 juillet 1954.
Michon (Jacques), 17 février 1920, 10e R. M., B. E. comptabilité. — 4 juillet 1954.
Cortana (Amédée), 9 juin 1916, 1re R. M., B. E. infanterie. — 5 juillet 1954.

Adjudants.

Golzio (Charles), 30 septembre 1920, 10e R. M., B. C. S. infanterie. — 29 juin 1954.
Garcia (Jacques), 25 juillet 1926, 10e R. M., B. C. S., B. E. comptabilité. — 30 juin 1954.
Barjau (René), 14 janvier 1925, 10e R. M., B. C. S. infanterie. — 1er juillet 1954.
Saubion (André), 15 mai 1927, 10e R. M., B. C. S. infanterie. — 5 juillet 1954.
Leclerc (André), 15 novembre 1923, 10e R. M., B. S. comptabilité. — 6 juillet 1954.
Le Bail (Francis), 26 novembre 1923, 1re R. M., B. S. comptabilité. — 7 juillet 1954.
Mahmoudi Ahmed, 11 juillet 1924, 1re R. M., B. C. S. infanterie. — 17 juin 1955 (hors tour, spécialiste).

Sergents-majors.

Vidalens (Etienne), 22 décembre 1922, 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie. — 9 juin 1954.
Lagache (Charles), 25 janvier 1927, 10e R. M., B. C. S., B. E. comptabilité. — 15 juin 1954.
Etienne (Jean), 21 mai 1925, 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie. — 24 juin 1954.

Sergents-chefs.

Sauriol (Charles), 16 septembre 1925, 1re R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A. — 30 juillet 1950.
Raimbault (René), 12 juin 1926, 10e R. M., 251 transmissions, C. I. A., — 2 mai 1954.
Sadowski (Michel), 16 juin 1929, F. F. A., C. A. T. 2 infanterie. — 8 juin 1954.
Arrighi (Cyriaque), 14 novembre 1927, 9e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A. — 9 juin 1954.
Charlot (Raymond), 7 décembre 1925, 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A. — 9 juin 1954.
Enette (Danat), 18 août 1926, 10e R. M., B. C. S., B. E. comptabilité. — 9 juin 1954.
Girard (René), 3 mai 1929, Maroc, B. C. S. infanterie. — 9 juin 1954.
Hartmann (Joseph), 23 novembre 1923, 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie. — 9 juin 1954.
Royer (Gilbert), 13 septembre 1924, 10e R. M., B. C. S. infanterie. — 9 juin 1954.
Perrucon (Marcel), 22 novembre 1923, 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A. — 10 juin 1954
Dolin (Marcel), 17 juillet 1925, 10e R. M., B. S. infanterie. — 11 juin 1954.
Leclerc (André), 30 janvier 1930, 10e R. M, B. C. S. infanterie. — 11 juin 1954.
Bourlon (Guy), 23 août 1924, 10e R. M., B. S. infanterie. — 17 juin 1954
Coué (Serge), 21 mars 1926, 10e R. M., B. C. S. infanterie. — 17 juin 1954
Jacob (Paul), 18 janvier 1928, 10e R. M., B. S. infanterie portée. 18 juin 1954
Le Bihan (Camille), 4 novembre 1922, 10e R. M., C. A. T. 2 autos-chars. C. I. A. — 22 juin 1954.
Babiloni (Marcel), 15 mars 1930, 10e R. M., B. C. S. infanterie. — 23 juin 1954.
Jaoudat (Elias), 1er février 1922, 9e R. M., B. C. S. infanterie. — 4 août 1954 (hors tour, spécialiste).

Sergents.

Baltin (René), 6 septembre 1930, 1re R. M., C. A. T. 2 mécanicien autos-chars, C. I. A. — N'a jamais servi.
Surena (Jean), 26 mai 1953, 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie. — N'a jamais servi.
Anezo (Jean-Paul), 9 octobre 1933, 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A. — N'a jamais servi.
Seifried (Paul), 7 août 1931, 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie. — N'a jamais servi.
Cervera (François), 20 juin 1936, 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A. — N'a jamais servi.
Lemesre (Jean-Claude), 5 septembre 1934, 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A. — N'a jamais servi.
Regior (Gabriel), 9 janvier 1935, 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A. — N'a jamais servi.
Branet (Jean), 19 mars 1936, 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie. — N'a jamais servi.
Ruamps (Gabriel), 11 mai 1930, 9e R. M., B. C. S. infanterie. — N'a jamais servi.
Lelling (Lucien), 27 juillet 1936, 9e R. M., C. A. T. 2 mécanicien autos-chars. — N'a jamais servi.
Amelot (Robert), 11 décembre 1929, 10e R. M., C. A. T. 2 mécanicien autos-chars. — N'a jamais servi.
Boutlefort (Marcel), 1er octobre 1936, F. F. A., C. A. T. 2 mécanicien autos-chars. — N'a jamais servi.
Guy (Pierre), 11 juin 1924, 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A. — 12 août 1952.
Chazot (Maurice), 21 juin 1928, 5e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A. — 14 mars 1954.
Genet (Guy), 1er juillet 1930, 1re R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A. — 23 mars 1954.
Evan (Louis), 4 février 1928, 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A. — 25 mars 1954.
Moizo (Eugène), 11 mars 1925, 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A. — 6 avril 1954.
Sichler (Roger), 19 février 1929, 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, 8 avril 1954.
Lecossier (Jacques), 21 août 1931, 1re R. M., 203 transmissions, C. I. A. — 19 avril 1954.
Hodebourg (Maurice), 21 janvier 1928, 10e R. M., 261 transmissions, C. I. A. — 7 mai 1954.
Lapotre (Claude), 28 mai 1931, 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A. — 7 mai 1954.
Pasquier (Pierre), 30 juin 1933, 3e R. M., C. A. T. 2 infanterie. — 7 mai 1954.
Valdor (Colombes), 16 juillet 1928, 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A. — 7 mai 1954.
Yvart (François), 21 décembre 1932, 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A. — 7 mai 1954
Banas (Edouard), 31 octobre 1929, 1re R. M., C. A. T. 2 infanterie, — 9 mai 1954.
Gustave (Francis), 14 juin 1927, 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A. — 10 mai 1954.
Martinie (Guy), 18 mars 1933, 10e R. M., B. C. S. infanterie. — 11 mai 1954.

Lelichoux (François), 17 juin 1925, 1er R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A. — 12 mai 1954.
Bauguil (André), 19 mai 1931, 1er R. M., C. A. T. 2 infanterie. — 17 mai 1954.
Dermain (René), 4 août 1932, 1er R. M., 251 transmissions, C. I. A. — 17 mai 1954.
Fauchard (Raymond), 25 juin 1928, 10e R. M., 251 transmissions. — 17 mai 1954.
Gargasson (Ludovic), 23 septembre 1929, 5e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A. — 17 mai 1954.
Laurent (André), 12 janvier 1922, 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie. — 17 mai 1954.
Pourtau (Jean-Pierre), 15 juin 1932, 10e R. M., B. C. S. infanterie. — 17 mai 1954.
Claudel (Gilbert), 24 août 1928, 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie. — 19 mai 1954.
Coubert (Raymond), 6 octobre 1930, 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie. — 19 mai 1954.
Dumas (Maurice), 26 février 1928, 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A. — 19 mai 1954.
Guillemette (Gabriel), 28 octobre 1931, 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie. — 19 mai 1954.
Le Bris (Jean), 1er août 1923, 1er R. M., B. C. S. infanterie. — 19 mai 1954.
Tincor (Flavien), 13 mai 1920, 9e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A. — 22 mai 1954.
Maisonneuve (Raymond), 24 novembre 1926, Maroc, C. A. T. 2 infanterie, C. I. A. — 24 mai 1954.
Radjou Souce, 14 octobre 1925, 10e R. M., C. A. T. 2 comptabilité. — 24 mai 1954.
Fraisse (Guy), 1er novembre 1927, 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A. — 25 mai 1954.
Fontaine (Rosaire), 28 novembre 1929, 9e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A. — 26 mai 1954.
Lepinay (Marcel), 5 septembre 1925, 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A. — 26 mai 1954.
Thiellement (Albert), 1er août 1929, 1er R. M., B. C. S. infanterie. — 28 mai 1954.
Le Cabellec (Jean), 17 mai 1924, 10e R. M., C.A.T. 2 infanterie, C. I. A. — 29 mai 1954.
Morvan (Yves), 19 février 1927, 10e R. M., C. A. T. 2 transmissions, C. I. A. — 31 mai 1954.
Willoquaux (Jean), 31 décembre 1927, 10e R. M., B. C. S. infanterie. — 31 mai 1954.
Billecka (Zygmunt), 6 septembre 1928, 10e R. M., 251/transmissions. — 3 juin 1954.
Bolot (Georges), 10 octobre 1923, 9e R. M., 261/transmissions, C. I. A. — 3 juin 1954.
Crevon (Désiré), 11 août 1925, 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, — 3 juin 1954.
Hubert (Jean), 12 juin 1930, 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A. — 3 juin 1954.
Kouyoumdjian (Jacques), 7 octobre 1931, 10e R. M., 251/transmissions. — 3 juin 1954.
Lebon (René), 30 juillet 1932, 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie. — 3 juin 1954.
Marietti (Paul), 17 juin 1928, 10e R. M., C. A. T. 2/transmissions, C. I. A. — 3 juin 1954.
Fontaine (Alfred), 17 novembre 1920, 10e R. M., B. C. S. infanterie. — 4 juin 1954.
Gueye Abdouraliman, 20 novembre 1930, 10e R. M., C. A. T. 2/transmissions, C. I. A. — 5 juin 1954.
Hoareau (Emile), 17 février 1930, 9e R. M., B. C. S., B. E. comptabilité. — 6 juin 1954.
Marcoux (Marcel), 12 août 1929, 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie. — 6 juin 1954.
Compain (Guy), 21 octobre 1932, 1er R. M., C. A. T. 2/transmissions, C. I. A. — 7 juin 1954.
Bourcier (Jean), 10 avril 1931, Maroc, 251/transmissions, C. I. A. — 7 juin 1954.
Gaucher (Armand), 21 décembre 1932, Maroc, C. A. T. 2 infanterie. — 7 juin 1954.
Beillard (André), 22 novembre 1925, 10e R. M., C. A. T. 2 comptabilité, C. I. A. — 8 avril 1954 (hors tour comptable).
Creveau (Robert), 12 août 1918, 10e R. M., C. A. T. 2 comptabilité. — 8 avril 1954 (hors tour comptable).

B. — Infanterie coloniale.

Au titre parachutiste.

Adjudants.

Jeandon (Michel), 10 janvier 1928, 5e R. M., B. E. comptabilité. — 18 octobre 1953.
Chassaniol (Robert), 18 août 1927, 10e R. M., C. A. T. 2 comptabilité, C. I. A. — 23 novembre 1953.

Sergents-majors.

Riegert (Laurent), 12 octobre 1925, 10e R. M., B. E. comptabilité. — 14 mars 1954.
Pourchasse (Roger), 23 décembre 1926, 10e R. M., B. C. S, B. E. comptabilité. — 16 mars 1954.

Sergents-chefs.

Demeron (François), 2 novembre 1925, 5e R. M., C. A. T. 2 comptabilité, B. C. S., B. E. infanterie. — 26 novembre 1953.
Bize (Fernand), 11 janvier 1929, 10e R. M., B. C. S., B. E. infanterie. — 21 décembre 1953.
Carnet (Christian), 19 janvier 1930, 10e R. M., B. C. S., B. E. comptabilité. — 4 mars 1954.
Menguy (Jean), 11 juin 1926, 10e R. M., B. C. S., B. E. comptabilité. — 31 mars 1954.

Sergents.

Feldmann (Jean), 20 octobre 1935, 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A. — N'a jamais servi.
Nicolas (Jean-Marie), 28 mai 1931, 10e R. M., B. C. S., B. E. moniteur, E. P. M. — N'a jamais servi.
Lefebvre (Maurice), 14 mai 1927, 5e R. M., C. A. T. 2 trans. — 15 décembre 1953.
Nonnon (Vincent), 6 avril 1929, 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A. 251/trans. — 21 décembre 1953.
Le Juez (Jean), 5 octobre 1927, 10e R. M., C. A. T. 2/trans., B. C. S., B. E. infanterie. — 22 décembre 1953.
Tarier (Gustave), 9 mai 1927, 10e R. M., B. C. S., B. E. infanterie. — 22 décembre 1953.
Poizot (Roger), 26 septembre 1922, 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie. — 23 janvier 1954.
Tall (Omar), 5 avril 1928, 10e R. M., C. A. T. 2 comptabilité. — 25 janvier 1924.
Couturier (Klébert), 18 avril 1930, 10e R. M., C. A. T. 2 comptabilité, C. I. A. — 19 avril 1954.
Maire (Claude), 26 juillet 1933, 10e R. M., C. A. T. 2 comptabilité, C. I. A. — 19 avril 1954.
Villaume (André), 21 novembre 1930, 10e R. M., C. A. T. 2 transmissions. — 23 juin 1954.
Martin (Jean), 23 juillet 1928, 10e R. M., 251 transmission, C. I. A. — 23 juillet 1954.

C. — Artillerie coloniale.

Au titre parachutiste.

Maréchal des logis.

Bourgeois (Michel), 28 septembre 1931, 5e R. M., C. A. T. 2 auto. — 25 novembre 1953.

D. — Spécialistes musiciens.

Sergents-chefs.

Sleenman (Georges), 22 septembre 1922, 10e R. M., brevet s/chef fanfare (hautbois). — 17 décembre 1953).
Boyaux (Robert), 3 février 1924, 10e R. M., brevet s/chef fanfare (basse). — 18 décembre 1953.
Guilmot (Hubert), 20 mars 1922, 10e R. M., brevet s/chef fanfare (clarinette). — 20 janvier 1954.

Sergent.

Apelli (Jean), 28 novembre 1929, 10e R. M., C. A. T. 2 musicien (trombone). — N'a jamais servi.

Soldats de 2e classe.

Ferrier (Yves), 29 mai 1938, 1er R. M., C. A. T. 1 musicien (cor). — N'a jamais servi.
Stolz (Gérard), 23 octobre 1937, 1er R. M., C. A. T. 1 musicien (saxophone). — N'a jamais servi.

E. — Clairons.

Sergent-chef.

Lacoste (Jean), 26 mars 1921, 10e R. M., B. C. S., brevet tambour-major. — 21 septembre 1953.

Sergent.

Bichonnet (Rémy), 7 avril 1929, 10e R. M., C. A. T. 2 clairon. — N'a jamais servi.

F. — Spécialistes blindés.

INFANTERIE COLONIALE

Sergents.

Bergougnous (Gérard), 26 février 1927, 10e R. M., C. A. T. 2 mécanicien autos-chars. — N'a jamais servi.
Rahon (Jacques), 26 avril 1935, 1re R. M., C. A. T. 2 spécialité blindée. — N'a jamais servi.
Auge (Alexis), 17 février 1927, 9e R. M. B. C. S., B. E. spécialité blindée. — 23 janvier 1954.
Lecerf (Roger), 29 décembre 1924, 9e R. M., C. A. T. 2, I. C., C. A. T. 2 spécialité blindée. — 20 avril 1955.
Defendini (Pierre), 29 novembre 1929, 10e R. M., C. A. T. 2 spécialité blindée, C. I. A. — 22 avril 1955.
Le Herissier (Claude), 28 mars 1929, 10e R. M., C. A. T. 2 spécialité blindée, breveté parachutiste. — 22 avril 1955.
Leromain (Marcel), 18 février 1927, 10e R. M., C. A. T. 2 spécialité blindée. — 22 avril 1955.
Poziemski (Joseph), 10 décembre 1932, 10e R. M., C. A. T. 2 spécialité blindée, C. I. A. — 22 avril 1955.
Lefebvre (Jacques), 21 juillet 1927, 10e R. M., C. A. T. 2 spécialité blindée. — 23 avril 1955.
Maurin (Xavier), 12 avril 1932, 10e R. M., B. C. S., B. E. spécialité blindée. — 23 avril 1955.
Orrao (Joseph), 26 mars 1920, 10e R. M., C. A. T. 2 spécialité blindée, C. I. A. — 23 avril 1955.
Duthoit (Gérard), 10 février 1927, 10e R. M., C. A. T. 2 spécialité blindée, C. I. A. — 28 avril 1955.
Tripied (René), 28 août 1931, 10e R. M., C. A. T. 2-293 trans., C. A. T. 2 spécialité blindée. — 28 avril 1955.
Vialar (Jean), 30 mars 1929, 10e R. M., C. A. T. 2 spécialité blindée. — 30 avril 1955.
Phelep (Joseph), 6 décembre 1925, 10e R. M., C. A. T. 2 spécialité blindée. — 7 mai 1955.
Kolewski (Victor), 19 juillet 1929, 10e R. M., C. A. T. 2 spécialité blindée, C. I. A. — 11 mai 1955.

G. — Corps des télégraphistes coloniaux.

Adjudant.

Comptour (Antoine), 16 juillet 1927, Maroc, B. S./E. R. — 28 mars 1955.

Sergents-chefs.

Bilny (Berthy), 27 octobre 1924, 9e R. M., B. C. S., B. E./E. R. — 22 août 1954.
Laurent (Georges), 6 octobre 1928, 4e R. M. (écoles), B. C. S., B. E./T. F. L. — 6 décembre 1954.
Roques (Fernand), 29 mars 1928, 5e R. M., B. C. S., B. E./E. R., breveté parachutiste. — 13 février 1955.
Scuillier (Pierre), 1er novembre 1928, 1re R. M., B. S., E. R. G. — 26 février 1955.
Charlec (Wilfrid), 15 octobre 1927, 10e R. M., B. C. S., B. E./E. R. — 9 mars 1955.
Chenal (René), 21 juin 1924, 10e R. M., B. C. S., B. E./E. R. — 9 mars 1955.
Colombe (Robert), 8 septembre 1927, Maroc, B. C. S., B. E./E. R. — 10 mars 1955.
Jalabert (Martial), 9 janvier 1922, 5e R. M., B. C. S., B. E./E. R. — 16 mars 1955.
Mateu (Pierre), 25 décembre 1926, 10e R. M., B. S./E. T. A. — 16 mars 1955.
Vacher (Michel), 4 janvier 1927, 5e R. M., B. S./E. R. — 18 mars 1955.
Astier (Jean), 10 avril 1927, 10e R. M., B. C. S., B. E./C. T. — 18 mars 1955.
Delage (Francis), 25 mai 1923, Maroc, B. C. S., B. E./E. R. — 31 mars 1955.
Coumailleau (Raymond), 20 mars 1925, 4e R. M. (écoles), B. C. S., B. E./électricité, B. E./mat. auto engins blindés. — 30 avril 1955.
Wilhem (Ernest), 10 juin 1929, 10e R. M., B. C. S., B. E./T. F./T. M. — 2 juin 1955.
Lecomte (Charles), 26 janvier 1929, 1re R. M., B. S./E. R. G. — 14 novembre 1955.
Gérard (Daniel), 14 avril 1929, 10e R. M., B. C. S., B. E./M. O./appro. mag. — 4 février 1956.
Leroy (Lucien), 29 avril 1929, 10e R. M., B. S./T. R. — 6 avril 1956.

Sergents.

Chenard (Roland), 9 novembre 1926, 10e R. M., 213/trans., C. I. A. — 26 novembre 1954.
Mozet (Jean), 9 juin 1930, Maroc, B. C. S., B. E./E. T. A. — 24 février 1955.
Crenn (Jean), 10 juin 1929, 1re R. M., B. C. S., B. E./E. R. — 31 mars 1955.
Thomas (André), 7 août 1930, 10e R. M., C. A. T. 2-121-211 trans. — 17 septembre 1955.
Pincemin (Jean), 22 décembre 1930, 10e R. M., C. A. T. 2-221 trans., C. I. A. — 7 décembre 1955.
Capber (Jean-Paul), 30 janvier 1935, 1re R. M., C. A. T. 2-261 trans. — 18 mars 1956.
Fontaine (Jean), 17 juin 1934, 4e R. M. (écoles), C. A. T. 2-261 trans. — 11 août 1956.

H. — Artillerie coloniale.

Adjudant-chef.

Grimaldi (Jean-Baptiste), 1er juillet 1925, 6e R. M., B. S. artillerie lourde. — 5 avril 1953.

Maréchaux des logis-majors.

Kerouredan (Henri), 20 juillet 1926, 10e R. M., B. E. comptabilité. — 6 juillet 1954 (hors tour spécialiste).
Lenoir (André), 5 mars 1920, 5e R. M., C. A. T. 2 comptabilité. — 23 juillet 1954 (hors tour spécialiste).

Maréchaux des logis chefs.

Clevidy (Jean), 22 décembre 1932, 9e R. M., B. S. détection électromagnétique. — N'a jamais servi.
Dick (Guillaume), 18 février 1919, 1re R. M., C. A. T. 2 auto. — 10 juin 1954 (hors tour spécialiste).
Mioche (Paul), 24 décembre 1917, 1re R. M., B. C. S., B. E. comptabilité. — 27 juin 1954 (hors tour spécialiste).
David (Fernand-Marie), 26 juillet 1921, 1re R. M., C. A. T. 2 comptabilité. — 26 juillet 1954 (hors tour spécialiste).
Tellier (Jean), 13 août 1928, 1re R. M., B. S auto. — 26 juillet 1954 (hors tour spécialiste).
Mouton (Georges), 21 mai 1925, 10e R. M., B. C. S., B. E. auto. — 12 août 1954 (hors tour spécialiste).

Maréchaux des logis.

Sulpice (Raphaël), 25 octobre 1929, 10e R. M., C. A. T. 2 auto. — N'a jamais servi.
Bouliou (Marcel), 12 juin 1925, 1re R. M., C. A. T. 2 artillerie. — 8 octobre 1952.
Hergaux (Jacques), 23 mars 1924, 9e R. M., C. A. T. 2 mécanique générale. — 26 mai 1954.
Tressi (Auguste), 9 novembre 1929, 1re R. M., C. A. T. 2 auto. — 28 mai 1954.
Blaise (Jean), 28 février 1925, F. F. A., C. A. T. 2 artillerie, C. I. A. — 31 mai 1954.
Cuvillier (Pierre), 4 mars 1932, Maroc, B. C. S., B. E. arm. gros calibre. — 2 juin 1954.
Tivrier (Jean), 3 mars 1926, 10e R. M., C. A. T. 2 artillerie C. I. A. — 2 juin 1954.
Olivieri (François), 1er février 1924, 10e R. M., C. A. T. 2 comptabilité. — 7 juin 1954.
Biere (Fabien), 14 février 1927, 10e R. M., B. E. artificier. — 8 juin 1954.
Christmann (Martin), 21 décembre 1921, 10e R. M., C. A. T. 2 artillerie C. I. A. — 8 juin 1954.
Bordes (Edouard), 27 juillet 1920, 9e R. M., C. A. T. 2 comptabilité. — 19 juillet 1954 (hors tour spécialiste).
Gioda (Marcel), 21 février 1926, 10e R. M., B. E. comptabilité. — 11 août 1954 (hors tour spécialiste).
Dambreville (Antoine), 2 février 1928, 10e R. M., C. A. T. 2 comptabilité. — 12 août 1954 (hors tour spécialiste).

TROMPETTES

Adjudant-chef.

Lomre (Pierre), 10 octobre 1920, F. F. A., B. E. trompette-major. — 21 juin 1952 (pour servir au titre artillerie).

Maréchal des logis chef.

Zorzin (Damien), 22 février 1929, 1re R. M., B. C. S., B. E. trompette-major. — 11 mars 1954 (pour servir au titre artillerie).

Maréchal des logis.

Ponin (Christophe), 14 septembre 1928, 10e R. M., C. A. T. 2 trompette. 29 février 1952 (pour servir au titre artillerie).

I. — Service des matériels et bâtiments coloniaux.

COMPTABLES

Adjudant.

Plommet (Léon), 29 octobre 1910, 10e R. M., B. S. comptable. — 3 février 1956.

Maréchaux des logis-majors.

Tridivic (Benoni), 16 août 1923, 1re R. M., B. S. comptable. — 11 septembre 1955.
Guinchard (Camille), 31 mai 1923, 10e R. M., B. C. S., B. E. comptable. — 14 décembre 1955.

Maréchaux des logis chefs.

Tardy (Camille), 10 février 1930, 1re R. M., B. S. comptable. — 23 juin 1955.
Auguste (Olivier), 6 février 1929, 10e R. M., B. E. comptable. — 21 août 1955.
Samalens (Jean), 3 novembre 1928, 10e R. M., B. C. S., B. E. comptable (à titre de magasinier génie). — 2 janvier 1956.

Maréchaux des logis.

Le Tallec (Charles), 18 août 1932, 9e R. M., C. A. T. 2 comptable. — 4 août 1955.
Oriol (Bernard), 21 janvier 1931, 10e R. M., B. C. S., B. E. comptable. — 21 août 1955.

AUTOS-CHARS

Adjudant-chef.

Lemeur (Francis), 20 décembre 1919, 1re R. M., B. S. approvisionnements. — 2 juin 1955.

Adjudant.

Barral (Jean-Pierre), 5 janvier 1923, 10e R. M., B. S. auto. — 22 avril 1955.

Maréchal des logis-major.

Potdevin (Lucien), 27 juillet 1924, 1re R. M., B. S. approvisionnements. — 12 novembre 1955.

Maréchaux des logis chefs.

Riccone (Joseph), 14 avril 1927, 10e R. M., C. A. T. 2 auto, C. I. A. — 1er novembre 1954.
Demaison (André), 10 juin 1930, 10e R. M., B. E. électricien auto. — 12 novembre 1955.

Maréchal des logis.

Broudin (Alain), 2 décembre 1925, 9e R. M., B. S. approvisionnements. — 27 mai 1955.

ARMEMENT ET OPTIQUE

Maréchaux des logis chefs.

Weber (Marcel), 9 mars 1928, 1re R. M., B. C. S., B. E. arm. petit calibre. — 22 août 1953.
Ranise (Samuel), 13 octobre 1923, 10e R. M., B. E. artificier. — 9 juin 1954.
Morel (René), 14 avril 1917, 10e R. M., B. S. artificier. — 15 avril 1955.

Maréchaux des logis.

Baduel (Michel), 14 novembre 1936, 6e R. M., B. C. S., B. E. appareil direct. tir et projecteurs. — N'a jamais servi.
Pigeon (Jean-Claude), 7 juin 1938, 8e R. M., B. C. S., B. E. appareil direct. tir et projecteurs. — N'a jamais servi.
Gaillard (Marcel), 20 juin 1929, 1re R. M., B. E. arm. petit calibre. — 6 septembre 1953.
Turpin (Pierre), 18 janvier 1931, 1re R. M., B. E. arm. petit calibre. — 8 juin 1954.

ATELIERS GÉNÉRAUX

Adjudant-chef.

Molis (Henri), 10 décembre 1911, 1re R. M., B. E. méc. générale (à titre approvisionnements). — 23 avril 1955.

Maréchaux des logis chefs.

Evita (Edouard), 3 novembre 1924, 1re R. M., B. C. S., B. E. chef atelier bois. — 6 juillet 1953.
Antonini (Joseph), 3 août 1931, 10e R. M., B. C. S., B. E. méc. générale. — 24 janvier 1955.

Maréchal des logis.

Vergos (Robert), 2 octobre 1932, 3e R. M., C. A. T. 2 forgeron charpentier fer. — 27 juin 1954.

CONSTRUCTIONS

Adjudant-chef.

Chauveaux (Jean), 20 novembre 1911, 1re R. M., B. E. surv. travaux. — 11 août 1955.

Maréchaux des logis.

Levachoff (Georges), 8 juillet 1933, 9e R. M., C. A. T. 2 frigoriste, C. I. A. — 11 septembre 1955.
Bonnard (Louis), 18 novembre 1925, 10e R. M., C. A. P. frigoriste. — 6 juin 1956.

J. — Agents des corps de troupe coloniaux.

Adjudants-chefs.

Payet (Jean), 6 novembre 1919, 10e R. M., B. S. comptabilité. — 19 février 1955.
Brochet (Robert), 8 novembre 1914, 10e R. M., B. S. comptabilité. — 23 février 1955.

Adjudants.

Polidori (Polidoro), 14 juin 1918, 9e R. M., B. S. comptabilité. — 24 mars 1955.
Chabannier (Maurice), 7 août 1917, 9e R. M., B. S. comptabilité. — 7 avril 1955.
Dumestre (Jean), 14 juillet 1920, 10e R. M., B. C. S., B. E. comptabilité. — 20 avril 1955.

Sergents-majors.

Eugénie (Georges), 25 août 1920, 6e R. M., B. E. comptabilité. — 23 novembre 1954.
Sanayeh (Georges), 12 février 1923, 5e R. M., B. C. S., B. E. comptabilité. — 4 avril 1955.

K. — Chancellerie coloniale.

Adjudant-chef.

Lofficial (Louis), 4 avril 1918, 1re R. M., B. S. chancellerie. — 20 juin 1955.

Adjudant.

Hoellinger (Jean), 16 décembre 1919, 1re R. M., B. S. chancellerie. — 7 juillet 1955.

Sergent-major.

Le Gall (Georges), 19 janvier 1929, 1re R. M., B. C. S., B. E. chancellerie. — 18 juin 1955.

Sergents-chefs.

Cann (Raymond), 28 septembre 1923, 1re R. M., C. A. T. 2 chancellerie, C. I. A. — 16 juillet 1954.
Jaffrezou (Didier), 14 août 1927, 1re R. M., C. A. T. 2 chancellerie, C. I. A. — 17 juillet 1954.
Regis (Jean-François), en 1924, 1re R. M., B. C. S., B. E. chancellerie. — 3 juin 1955.
Maier (André), 10 août 1926, 10e R. M., B. C. S., B. E. chancellerie. — 8 juillet 1955.
Buisson (Francis), 19 juin 1927, 10e R. M., B. C. S., B. E. chancellerie. — 10 août 1955.

Sergent.

Semeilhon (Jean), 21 juillet 1928, 1re R. M., C. A. T. 2 chancellerie, C. I. A. — 25 décembre 1953.

INFANTERIE COLONIALE

Spécialité Chancellerie.

Sergent.

Paquier (Jean-Louis), 30 avril 1924, F. F. A., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A., B. E. chancellerie. — 28 novembre 1955.

L. — **Commis et ouvriers militaires de l'intendance des troupes coloniales.**

Adjudant-chef.

Bohic (Jean-Louis), 5 novembre 1913, 3e R. M., B. S. bureaux. — 19 octobre 1955.

Sergent.

Robin (René), 9 octobre 1924, 1re R. M., C. A. T. 2 bureaux, C. I. A. — 31 juillet 1955.

TAILLEUR

Sergent-chef.

Bruna (Jean), 21 mai 1908, Maroc, brevet maître ouvrier. — 20 juillet 1955.

CORDONNIER

Caporal-chef.

Timon (Constant), 9 avril 1928, 1re R. M., C. A./O. S. — 26 septembre 1954.

M. — **Infirmiers militaires des troupes coloniales.**

Sergent-major.

Dipp (Gabriel), 5 juin 1919, 9e R. M., B. C. S., B. E. infirmier. — 6 juin 1956.

Sergents.

Labylle (Yves), 13 novembre 1929, 10e R. M., C. A. T. 2 infirmier. — 10 mars 1955.
Hebert (Francis-Roland), 6 juillet 1932, 10e R. M., C. A. T. 2 infirmier. — 22 décembre 1955.
Hautlequet (Georges), 9 février 1927, 1re R. M., B. C. S., B. E. infirmier. — 18 janvier 1956.
Manzoli (Jean), 27 septembre 1929, 1re R. M., B. C. S., B. E. secrétaire comptable. — 8 février 1956.
Bermont (Paul), 2 octobre 1930, 1re R. M., B. C. S., B. E. secrétaire comptable. — 22 avril 1956.
Rivière (Joseph), 19 juin 1925, 6e R. M., B. C. S., B. E. préparateur bactériologie. — 29 avril 1956.

MINISTERE DES FINANCES, DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU PLAN

Tirage au sort de séries du fonds 5 p. 100 1920-1950 amortissable.

Le ministre des finances, des affaires économiques et du plan,

Vu la loi du 30 décembre 1919 et le décret du 9 janvier 1920 concernant l'émission de rentes 5 p. 100 amortissables;

Vu l'arrêté du 28 février 1950 portant substitution à l'emprunt 5 p. 100 amortissable 1920 d'un emprunt dénommé « Emprunt 5 p. 100 1920-1950 amortissable » conformément au titre Ier de la loi n° 47-2405 du 31 décembre 1947,

Arrête:

Art. 1er. — Le lundi 16 décembre 1957, à dix heures trente du matin, il sera procédé publiquement, dans les locaux de la direction de la dette publique, au tirage au sort des deux séries du fonds 5 p. 100 1920-1950 amortissable, qui, en application des dispositions de l'arrêté du 28 février 1950, devront être remboursées à compter du 1er février 1958.

A cet effet, deux des boules indiquant les numéros des séries à rembourser seront extraites de la roue destinée à cette opération.

Art. 2. — Sont nommés membres de la commission instituée en vue de procéder aux opérations de tirage au sort prévues par l'article précédent:

Le directeur de la dette publique, ou son représentant, président;
Le directeur du Trésor, ou son représentant;
Le directeur général chargé de la direction des opérations financières de la caisse autonome d'amortissement, ou son représentant;
Un fonctionnaire du service des rentes, qui remplira le rôle de secrétaire.

Art. 3. — Le présent arrêté sera déposé au bureau chargé du contreseing pour être publié au *Journal officiel* et notifié à qui de droit.

Fait à Paris, le 3 décembre 1957.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
RENÉ LARRE.

Tirage au sort de séries du fonds 5 p. 100 1938-1948 amortissable.

Le ministre des finances, des affaires économiques et du plan,

Vu le décret du 13 mai 1938 autorisant l'émission d'obligations 5 p. 100 amortissables de la caisse autonome de la défense nationale;

Vu l'arrêté du 16 mars 1948 portant substitution à l'emprunt 5 p. 100 amortissable 1938 de la caisse autonome de la défense nationale d'un emprunt dénommé « Emprunt 5 p. 100 1938-1948 amortissable de la caisse autonome de la défense nationale », conformément au titre Ier de la loi n° 47-2405 du 31 décembre 1947,

Arrête:

Art. 1er. — Le lundi 16 décembre 1957, à dix heures du matin, il sera procédé publiquement dans les locaux de la direction de la dette publique au tirage au sort des trois séries du fonds 5 p. 100 1938-1948 amortissable de la caisse autonome de la défense nationale qui, en application des dispositions de l'arrêté du 16 mars 1948, devront être remboursées à compter du 15 février 1958.

A cet effet, trois des bulletins indiquant les numéros des séries à rembourser seront extraits successivement de la roue destinée à cette opération.

Art. 2. — Sont nommés membres de la commission instituée en vue de procéder aux opérations de tirage au sort prévues par l'article précédent:

Le directeur de la dette publique, ou son représentant, président;
Le directeur du Trésor, ou son représentant;
Le directeur général chargé de la direction des opérations financières de la caisse autonome d'amortissement, ou son représentant;
Un fonctionnaire du service des rentes, qui remplira le rôle de secrétaire.

Art. 3. — Le présent arrêté sera déposé au bureau chargé du contre-seing pour être publié au *Journal officiel* et notifié à qui de droit.

Fait à Paris, le 3 décembre 1957.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
RENÉ LARRE.

Nomination d'un agent de change honoraire.

Par arrêté en date du 29 novembre 1957, M. Dougerolle (Antonin), ancien agent de change près la bourse de Lyon, est nommé agent de change honoraire.

Institut national de la statistique et des études économiques.

Par arrêté du 29 novembre 1957, sont promus au grade d'attaché de 4e classe dans le corps des attachés et attachés adjoints de l'institut national de la statistique et des études économiques, aux dates ci-après, les attachés adjoints dont les noms suivent.

(A compter du 12 octobre 1957.)

Mme Ourry (Denise).

(A compter du 26 novembre 1957.)

Mlles Vlassenko (Elisabeth).
Lacroix (Jacqueline).
Mme Carret (Lydia).
M. Marciniak (Louis).
Mlle Grunberg (Jany), en service détaché.
Mme Sabouret (Jacqueline), en service détaché.
M. Schneider (Jean), en service détaché.
Mme Prokhoroff (Françoise),
M. Prokhoroff (Georges), en service détaché.
Mlle Legros (Yvette), en service détaché.

Règlement de la tranche spéciale dite « Tranche de la Double Chance de Noël » de la loterie nationale 1957.

Article 1er.

Le secrétaire général de la loterie nationale est autorisé à procéder, au titre de la loterie nationale 1957, à l'émission d'une tranche spéciale dite « Tranche de la Double Chance de Noël ».

Article 2.

Le prix du billet est fixé à 4.600 F. La vente et la revente des billets à un prix supérieur à la valeur d'émission sont rigoureusement interdites.

Les infractions à ces dispositions sont punies d'une amende et, en cas de récidive, d'une peine de prison.

Article 3.

Les représentations de dixièmes de billets de la loterie nationale, mises à la disposition du public, pourront être vendues seulement au prix de 500 F.

Article 4.

Cette tranche comprendra 500.000 billets répartis en cinquante blocs de 10.000 billets chacun, numérotés de 0.001 à 10.000. Chaque bloc sera différencié par un groupe de deux lettres destiné uniquement au contrôle des billets.

Article 5.

Les lots, dont le nombre total s'élèvera à 71.300 et le montant total à 1.380.000.000 de francs, soit 60 p. 100 du montant de l'émission, feront l'objet de deux tirages appelés, pour la commodité, tirage n° 1 et tirage n° 2, dotés des tableaux de lots ci-après:

Lots affectés au tirage n° 1.

50 lots de	1.000.000 F	.....	50.000.000 F.
50 lots de	500.000	.....	25.000.000
100 lots de	200.000	.....	20.000.000
750 lots de	100.000	.....	75.000.000
500 lots de	60.000	.....	30.000.000
1.000 lots de	40.000	.....	40.000.000
5.000 lots de	30.000	.....	150.000.000
5.000 lots de	10.000	.....	50.000.000
50.000 lots de	5.000	.....	250.000.000
62.450 lots formant un total de		.....	690.000.000 F.

Lots affectés au tirage n° 2.

250 lots de	1.000.000 F	.....	250.000.000 F.
100 lots de	500.000	.....	50.000.000
500 lots de	200.000	.....	100.000.000
1.500 lots de	100.000	.....	150.000.000
500 lots de	80.000	.....	40.000.000
1.000 lots de	50.000	.....	50.000.000
5.000 lots de	10.000	.....	50.000.000
8.850 lots formant un total de		.....	690.000.000 F.

Article 6.

Le tirage de cette tranche spéciale aura lieu en présence du public, le vendredi 20 décembre 1957. Cette date sera confirmée par un avis publié au *Journal officiel* et les résultats paraîtront de même au *Journal officiel*.

Article 7.

Les deux tirages seront effectués dans les conditions indiquées ci-après:

Quatre appareils contenant chacun dix boules numérotées portant les chiffres 0, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 seront utilisées; ces appareils correspondront respectivement aux chiffres des unités, des dizaines, des centaines et des mille des numéros gagnants (étant entendu que, pour le tirage, au numéro 10.000 correspondra la combinaison 0.000).

TIRAGE N° 1

1° *Lots de* 5.000 *F.*

Une boule sera extraite du premier appareil. Les 50.000 billets dont le numéro se terminera par le chiffre ainsi tiré gagneront chacun un lot de 5.000 F.

Exemple: Le chiffre 7 est extrait de l'appareil des unités. Tous les billets finissant par le chiffre 7 gagnent chacun 5.000 F.

2° *Lots de* 10.000 *F.*

La boule extraite ayant été remise dans le premier appareil, il sera procédé à un tirage portant sur les deux premiers appareils. Les 5.000 billets dont le numéro se terminera par le nombre formé par ces deux chiffres gagneront chacun un lot de 10.000 F.

3° *Lots de* 30.000 *F.*

Les boules extraites ayant été remises dans leur appareil respectif, il sera procédé à un tirage portant sur les deux premiers appareils. Les 5.000 billets dont le numéro se terminera par le nombre formé par ces deux chiffres gagneront chacun un lot de 30.000 F.

4° *Lots de* 40.000 *F.*

Les boules extraites ayant été remises dans leur appareil respectif, il sera procédé à un tirage portant sur les trois premiers appareils. Les 500 billets dont le numéro se terminera par le nombre formé par ces trois chiffres gagneront chacun un lot de 40.000 F.

Il sera procédé de la même façon à l'extraction d'une nouvelle combinaison de trois chiffres déterminant 500 nouveaux billets gagnant chacun un lot de 40.000 F pour former au total 1.000 lots de 40.000 F.

5° *Lots de* 60.000 *F.*

Les boules extraites ayant été remises dans leur appareil respectif, il sera procédé à un tirage portant sur les trois premiers appareils. Les 500 billets dont le numéro se terminera par le nombre formé par ces trois chiffres gagneront chacun un lot de 60.000 F.

6° *Lots de* 100.000 *F.*

Les boules extraites ayant été remises dans leur appareil respectif, il sera procédé à un tirage portant sur les quatre appareils. Les 50 billets dont le numéro se terminera par le nombre formé par ces quatre chiffres gagneront chacun un lot de 100.000 F.

Il sera procédé de la même façon à l'extraction de quatorze nouvelles combinaisons de quatre chiffres déterminant chacune 50 nouveaux billets gagnant chacun un lot de 100.000 F pour former au total 750 lots de 100.000 F.

7° *Lots de* 200.000 *F.*

Les boules extraites ayant été remises dans leur appareil respectif, il sera procédé à un tirage portant sur les quatre appareils. Les 50 billets dont le numéro se terminera par le nombre formé par ces quatre chiffres gagneront chacun un lot de 200.000 F.

Il sera procédé de la même façon à l'extraction d'une nouvelle combinaison de quatre chiffres déterminant 50 nouveaux billets gagnant chacun un lot de 200.000 F pour former au total 100 lots de 200.000 F.

8° *Lots de* 500.000 *F.*

Les boules extraites ayant été remises dans leur appareil respectif, il sera procédé à un tirage portant sur les quatre appareils. Les 50 billets dont le numéro se terminera par le nombre formé par ces quatre chiffres gagneront chacun un lot de 500.000 F.

9° *Lots de* 1.000.000 *de francs.*

Les boules extraites ayant été remises dans leur appareil respectif, il sera procédé à un tirage portant sur les quatre appareils. Les 50 billets dont le numéro se terminera par le nombre formé par ces quatre chiffres gagneront chacun un lot de 1.000.000 de francs.

Article 8.

Le tirage n° 2, auquel participent également tous les billets de cette tranche, sera effectué dans les conditions fixées ci-après:

TIRAGE N° 2

1° *Lots de* 10.000 *F.*

Les boules extraites au cours du premier tirage ayant été remises dans leur appareil respectif, il sera procédé à un tirage portant sur les deux premiers appareils. Les 5.000 billets dont le numéro se terminera par le nombre formé par ces deux chiffres gagneront chacun un lot de 10.000 F.

2° *Lots de* 50.000 *F.*

Les boules extraites ayant été remises dans leur appareil respectif, il sera procédé à un tirage portant sur les trois premiers appareils. Les 500 billets dont le numéro se terminera par le nombre formé par ces trois chiffres gagneront chacun un lot de 50.000 F.

Il sera procédé de la même façon à l'extraction d'une nouvelle combinaison de trois chiffres déterminant 500 nouveaux billets gagnant chacun un lot de 50.000 F pour former au total 1.000 lots de 50.000 F.

3° *Lots de* 80.000 *F.*

Les boules extraites ayant été remises dans leur appareil respectif, il sera procédé à un tirage portant sur les trois premiers appareils. Les 500 billets dont le numéro se terminera par le nombre formé par ces trois chiffres gagneront chacun un lot de 80.000 F.

4° *Lots de* 100.000 *F.*

Les boules extraites ayant été remises dans leur appareil respectif, il sera procédé à un tirage portant sur les quatre appareils. Les 50 billets dont le numéro se terminera par le nombre formé par ces quatre chiffres gagneront chacun un lot de 100.000 F.

Il sera procédé de la même façon à l'extraction de vingt-neuf nouvelles combinaisons de quatre chiffres déterminant chacune 50 nouveaux billets gagnant chacun un lot de 100.000 F pour former au total 1.500 lots de 100.000 F.

5° *Lots de* 200.000 *F.*

Les boules extraites ayant été remises dans leur appareil respectif, il sera procédé à un tirage portant sur les quatre appareils. Les 50 billets dont le numéro se terminera par le nombre formé par ces quatre chiffres gagneront chacun un lot de 200.000 F.

Il sera procédé de la même façon à l'extraction de neuf nouvelles combinaisons de quatre chiffres déterminant chacune 50 nouveaux billets gagnant chacun un lot de 200.000 F pour former au total 500 lots de 200.000 F.

6° Lots de 500.000 F.

Les boules extraites ayant été remises dans leur appareil respectif, il sera procédé à un tirage portant sur les quatre appareils. Les 50 billets dont le numéro se terminera par le nombre formé par ces quatre chiffres gagneront chacun un lot de 500.000 F.

Il sera procédé de la même façon à l'extraction d'une nouvelle combinaison de quatre chiffres déterminant 50 nouveaux billets gagnant chacun un lot de 500.000 F pour former au total 100 lots de 500.000 F.

7° Lots de 1.000.000 de francs.

Les boules extraites ayant été remises dans leur appareil respectif, il sera procédé à un tirage portant sur les quatre appareils. Les 50 billets dont le numéro se terminera par le nombre formé par ces quatre chiffres gagneront chacun un lot de 1.000.000 de francs.

Il sera procédé de la même façon à l'extraction de quatre nouvelles combinaisons de quatre chiffres déterminant chacune 50 nouveaux billets gagnant chacun un lot de 1.000.000 de francs pour former au total 250 lots de 1.000.000 de francs.

Article 8.

Les dispositions des articles 2, 10, 11, 12, 13 et 14 du règlement général de la loterie nationale du 10 avril 1956 et 6 du règlement du 20 février 1957 sont applicables à la tranche spéciale de la loterie nationale 1957 dite « Tranche de la Double Chance de Noël ».

Article 9.

Toute souscription à la tranche spéciale de la loterie nationale dite « Tranche de la Double Chance de Noël » implique adhésion au présent règlement.

Article 10.

Le règlement sera inséré au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 18 septembre 1957.

Pour le ministre des finances,
des affaires économiques et du plan et par délégation:
Le secrétaire général de la loterie nationale,
CH. LÉONNET.

POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

Services extérieurs.

Par arrêtés du 19 novembre 1957:

Ont été nommés receveurs de classe exceptionnelle et titularisés dans le grade correspondant:

A Bourges-R. P.: M. Jaouen, chef de centre hors classe à Rennes.

A Paris-X: M. Vene, inspecteur principal à Paris-Télécommunications (*extra muros*).

A été muté à Reims-Principal: M. Guillembet, receveur de classe exceptionnelle au Raincy.

Ont été nommés receveurs hors classe et titularisés dans le grade correspondant les inspecteurs principaux désignés ci-après:

A Morlaix: M. Boussard, de Quimper.

A Coutances: M. Le Roux, de Vannes.

A Valenciennes: M. Glacet, de Lille.

A été nommé directeur régional honoraire: M. Andrieu, directeur départemental à Rodez, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Ont été réintégrés, à compter du 1er décembre 1957, les fonctionnaires, détachés auprès du secrétariat d'Etat aux forces armées (terre) pour le service de la poste aux armées, au titre des articles 99 (§ 3) et 102 de la loi du 19 octobre 1946, désignés ci-après:

M. Blanc, agent principal d'exploitation.

M. Depin, chargeur.

Par arrêté du 20 novembre 1957, ont été admis à faire valoir leurs droits à la retraite, pour limite d'âge, les chefs de centre désignés ci-après:

M. Bouchayrou, chef de centre de classe exceptionnelle à Toulouse-Téléphone, à compter du 25 avril 1958.

M. Gaillard, chef de centre hors classe à Nice-Central interurbain, à compter du 24 mars 1958.

Par arrêté du 21 novembre 1957, a été réintégré, à compter du 6 décembre 1957: M. Delanoue, receveur de 2e classe, détaché, au titre de l'article 99 de la loi du 19 octobre 1946, auprès du ministère de la France d'outre-mer.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Services agricoles.

Par arrêté du 28 novembre 1957, M. Piel-Desruisseaux, ingénieur principal des services agricoles à la direction des services agricoles de la Seine, est placé dans la position de détachement auprès de l'institut national de la recherche agronomique, pour y exercer les fonctions de chercheur contractuel (indice net 530), pour une durée d'un an, à compter du 1er septembre 1957.

Services vétérinaires.

Par arrêté du 26 novembre 1957, M. Rousseau (Maurice), directeur des services vétérinaires, est nommé directeur de station de recherches de 4e classe au laboratoire apicole de Nice, à compter du 1er décembre 1957.

Une indemnité compensatrice entre son ancien traitement (indice net 600) et sa nouvelle rémunération (indice net 550) sera allouée à l'intéressé, dans les conditions prévues à l'article 3 du décret du 4 août 1947.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Décret du 28 novembre 1957 portant approbation d'une convention passée entre le département de l'Aisne et la Compagnie des chemins de fer secondaires du Nord-Est relative au rachat des différentes lignes de chemins de fer d'intérêt local concédées dans le département à la société.

Par décret en date du 28 novembre 1957, est approuvée la convention passée entre le département de l'Aisne et la Compagnie des chemins de fer secondaires du Nord-Est en vue de régler les conditions de rachat de l'ensemble des lignes de chemins de fer d'intérêt local concédées à cette compagnie dans le département.

Fonds de concours.

Par arrêté en date du 5 novembre 1957, il a été ouvert, à titre de fonds de concours, une autorisation de programme et un crédit de payement d'un montant total de 1.163.682.874 F, applicables aux chapitres ci-après du budget des travaux publics, des transports et du tourisme (I: Travaux publics, transports et tourisme) pour 1957:

DÉPENSES EN CAPITAL	AUTORISATIONS de programme.	CRÉDITS de payement.
	Francs.	Francs.
Chapitre 53-30. — Voies de navigation intérieure. — Equipement:		
Article 2. — Equipement neuf.....	139.745.000	139.745.000
Chapitre 53-32. — Travaux de défense contre les eaux:		
Article 2. — Travaux de défense de la ville de Toulouse contre les inondations	100.199.802	100.199.802
Chapitre 53-34. — Ports de commerce. — Equipement:		
Article 2. — Equipement neuf.....	259.720.000	259.720.000
Chapitre 53-36. — Ports de pêche. — Equipement	272.000.000	272.000.000
Chapitre 53-38. — Etablissements de signalisation maritime:		
Article 2. — Equipement neuf.....	406.000	406.000
Chapitre 85-21. — Fonds d'investissement routier (réseau national):		
Article 1er. — Exécution du premier plan quinquennal du fonds d'investissement routier (tranche nationale) 358.191.697		
Article 2. — Reconstruction des ponts détruits par faits de guerre.. 33.420.375		
Total pour le chapitre 85-21....	391.612.072	391.612.072
Total général	1.163.682.874	1.163.682.874

Ouverture de crédit sur exercice clos.

Par arrêté interministériel en date du 5 novembre 1957, il est ouvert au ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, en augmentation des restes à l'exercice clos 1954, un crédit spécial de 268.560 F, montant d'une nouvelle créance constatée sur cet exercice.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme est autorisé à ordonnancer cette créance sur le chapitre spécial ouvert au budget des travaux publics, des transports et du tourisme (travaux publics, transports et tourisme) pour les dépenses d'exercices clos.

Déclaration d'utilité publique de la voie de raccordement du pont de Tancarville, sur la Seine, à la route nationale n° 13 bis, côté Bolbec, sur le territoire des communes de Tancarville, la Cerlangue, la Remuée, Mélamare et Saint-Eustache-la-Forêt (Seine-Maritime).

Par arrêté du 21 novembre 1957, est déclarée d'utilité publique la voie de raccordement du pont de Tancarville, sur la Seine, à la route nationale n° 13 *bis*, côté Bolbec, sur le territoire des communes de Tancarville, la Cerlangue, la Remuée, Mélamare et Saint-Eustache-la-Forêt (Seine-Maritime), conformément aux dispositions du plan, qui restera annexé au présent arrêté.

L'expropriation des terrains nécessaires à l'exécution des travaux dont il s'agit devra être réalisée dans un délai de cinq ans à partir de la publication du présent arrêté.

Comité consultatif des agences de voyages.

Par arrêté du 22 novembre 1957, l'article 1er de l'arrêté du 12 mars 1957 du secrétaire d'Etat aux travaux publics, aux transports et au tourisme fixant la composition du comité consultatif des agences de voyages est modifié comme suit:

« M. Barbaut, ingénieur en chef à la direction commerciale S. N. C. F., en remplacement de M. Ramé, ingénieur en chef au service commercial S. N. C. F. ».

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Fonds de concours.

Par arrêté en date du 5 novembre 1957, il a été ouvert, à titre de fonds de concours, pour 1957, des crédits d'un montant total de 141.953.393 F, applicables aux chapitres ci-après du budget de l'éducation nationale:

Chap. 31-71. — Arts et lettres. — Mobilier national et manufactures nationales. — Salaires et accessoires de salaires des personnels ouvriers rémunérés sur la base du commerce et de l'industrie		485.023
Chap. 31-95. — Hygiène scolaire et universitaire. — Rémunérations et vacations du personnel médical et social:		
Art. 2. — Rémunérations du personnel contractuel	109.944.315	
Art. 4. — Contribution de l'Etat en faveur des villes conservant une organisation municipale d'hygiène scolaire	6.991.440	116.935.785
Chap. 34-62. — Bibliothèques. — Matériel:		
Art. 3. — Bibliothèques de lecture publique (dix-neuf bibliothèques centrales de prêt)		430.310
Chap. 34-72. — Arts et lettres. — Enseignement et production artistiques. — Matériel:		
Art. 1er. — Ecoles nationales d'art des départements.		392.275
Chap. 35-82. — Bâtiments civils et palais nationaux. — Entretien, aménagement et restauration:		
Art. 1er. — Bâtiments civils et palais nationaux. — Travaux d'entretien et de grosses réparations		40.000
Chap. 56-82. — Bâtiments civils et palais nationaux. — Travaux d'équipement		24.000.000
Total		141.953.393

Par arrêté en date du 5 novembre 1957, il a été ouvert, à titre de fonds de concours, pour 1957, des crédits d'un montant total de 200.861.904 F, applicables aux chapitres ci-après du budget de l'éducation nationale:

Chap. 31-11. — Grands établissements d'enseignement supérieur. — Institut de France. — Académie de médecine. — Rémunérations principales:		
Art. 1er. — Traitements du personnel titulaire		895.477
Chap. 31-15. — Grands établissements d'enseignement supérieur. — Ecoles normales supérieures. — Institut de France. — Académie de médecine. — Indemnités et allocations diverses:		
Art. 2. — Indemnités pour sujétions spéciales		14.000
Chap. 31-31. — Ecoles primaires élémentaires. — Rémunérations principales:		
Art. 1er. — Traitements du personnel titulaire		18.944.281
Chap. 31-15. — Ecoles primaires élémentaires. — Indemnités et allocations diverses:		
Art. 2. — Indemnités pour sujétions spéciales		258.705
Chap. 31-65. — Archives de France. — Rémunérations principales:		
Art. 1er. — Traitements du personnel titulaire		11.988.954
Chap. 31-75. — Arts et lettres. — Rémunérations principales:		
Art. 1er. — Traitements du personnel titulaire		8.009.730
Chap. 31-77. — Arts et lettres. — Indemnités et allocations diverses:		
Art. 2. — Musées de France		104.800
Chap. 31-91. — Indemnités résidentielles:		
Art. 1er. — Indemnités de résidence	5.524.196	
Art. 3. — Prime de transport	4.800	5.528.996
Chap. 31-95. — Hygiène scolaire et universitaire. — Rémunérations et vacations du personnel médical et social:		
Art. 2. — Rémunération du personnel contractuel	130.986.249	
Art. 4. — Contribution de l'Etat en faveur des villes conservant une organisation municipale d'hygiène scolaire	12.375.840	143.362.089
Chap. 33-91. — Prestations et versements obligatoires:		
Art. 1er. — Prestations familiales	920.060	
Art. 2. — Supplément familial de traitement	371.278	
Art. 11. — Versement des cotisations au titre du régime de sécurité sociale	649.788	1.941.126
Chap. 34-62. — Bibliothèques. — Matériel:		
Art. 1er. — Bibliothèque de l'Institut de France et des établissements scientifiques (bibliothèque Mazarine, bibliothèque de l'école des langues orientales vivantes et bibliothèque de l'académie de médecine)	200.000	
Art. 5. — Publication du comité des travaux historiques et scientifiques	610.717	810.717
Chap. 34-83. — Service du droit d'entrée dans les musées et monuments de l'Etat:		
Art. 1er. — Personnel		6.000.000
Total		200.861.904

Listes d'élèves nommés à l'école normale supérieure (section des sciences).

Par arrêté du 18 novembre 1957, sont nommés élèves de l'école normale supérieure (section des sciences), dans l'ordre de mérite suivant:

MM.

27 Rioux (Christian).
28 Fert (Albert).
29 Armand (Marc).
30 Raffin (Claude).
31 Latreille (François).
32 De Bouard (Sébastien).

Par arrêté du 19 novembre 1957, est nommé élève de l'école normale supérieure (section des sciences), dans l'ordre de mérite suivant:

33 M. Maury (Jean-Pierre).

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Emploi de matériel dans les mines grisouteuses.

Rectificatif au *Journal officiel* du 19 novembre 1957, page 10736, 1re colonne:

Au lieu de: « Par arrêté MS 177-57 en date du 25 octobre 1957... », lire: « Par arrêté MS 177-57 en date du 24 octobre 1957... ».

Arrêté MS 180-57, 3e ligne, au lieu de: « types F 180 *a* et F 180 *b* », lire: « types F 112 *a* et F 112 *b* »; 10e ligne, au lieu de: « 3 hpz pour la boîte à bornes basse », lire: « 6 hpz pour la boîte à borne basse ».

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret du 29 novembre 1957 conférant l'honorariat du titre d'inspecteur général des mines et de la géologie de la France d'outre-mer.

Par décret en date du 29 novembre 1957, l'honorariat du titre d'inspecteur général des mines et de la géologie du ministère de la France d'outre-mer est conféré à M. Legoux (Pierre), ingénieur en chef des mines.

Décrets des 2 et 4 décembre 1957 admettant des administrateurs en chef de classe exceptionnelle de la France d'outre-mer à faire valoir leurs droits à une pension de retraite pour ancienneté de services.

Par décret en date du 2 décembre 1957, M. Rannou (Jean-Louis), administrateur en chef de classe exceptionnelle de la France d'outre-mer, atteint par la limite d'âge le 2 décembre 1957, est admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite pour ancienneté de services.

Par décret en date du 4 décembre 1957, M. Feline (Charles-Marie-Paul), administrateur en chef de classe exceptionnelle de la France d'outre-mer, atteint par la limite d'âge le 6 décembre 1957, est admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite pour ancienneté de services.

Décret autorisant un échange d'immeubles entre l'Etat, d'une part, le groupe de territoires de l'Afrique centrale française et le territoire du Sénégal, d'autre part.

Rectificatif au *Journal officiel* du 26 octobre 1957: page 10240, article 2, paragraphe 2e, *b*, au lieu de: « Les bâtiments édifiés par les T. F. 117 et 118 », lire: « Les bâtiments édifiés sur les T. F. 117 et 118 ».

Comités techniques paritaires.

Le ministre de la France d'outre-mer et le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,

Vu le décret modifié n° 47-1370 du 24 juillet 1947 portant règlement d'administration publique relatif aux commissions administratives paritaires et aux comités techniques paritaires;

Vu l'arrêté du 27 février 1952 portant création de comités techniques paritaires centraux au ministère de la France d'outre-mer (direction du personnel et des affaires administratives), ensemble les arrêtés des 13 mai 1952, 18 octobre 1952 et 29 mars 1954 qui l'ont modifié,

Arrêtent:

Art. 1er. — L'article 2 de l'arrêté susvisé du 27 février 1952 est modifié comme suit:

« *Art.* 2. — Les dix comités techniques paritaires centraux institués comprennent:

« Les premier, deuxième, quatrième, cinquième, sixième, septième et neuvième comités: chacun quatre membres de la représentation de l'administration et quatre membres de la représentation du personnel;

« Le troisième comité: cinq membres dans chaque représentation;

« Les huitième et dixième comités: chacun deux membres dans chaque représentation.

« Ces divers comités groupent respectivement:

. . . . . .

« Le huitième comité central: le cadre général des médecins, pharmaciens et sages-femmes africains;

. . . . . .

« Le dixième comité central: le cadre général des infirmières et sages-femmes de la France d'outre-mer ».

Art. 2. — Le paragraphe 2e de l'article 3 de l'arrêté susvisé du 27 février 1952 est remplacé par les dispositions suivantes:

« 2e Des fonctionnaires désignés par arrêté ministériel dans les conditions fixées à l'article 41 du décret du 24 juillet 1947, au nombre de trois pour chacun des premier, deuxième, quatrième, cinquième, sixième, septième et neuvième comités, de quatre pour le troisième comité et de un pour chacun des huitième et dixième comités ».

(Le reste sans changement.)

Art. 3. — Le directeur du personnel et des affaires administratives au ministère de la France d'outre-mer est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 23 novembre 1957.

Le ministre de la France d'outre-mer,
Pour le ministre et par délégation:
Le conseiller technique,
MAX MOREL,

Le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur de la fonction publique,
PIERRE CHATENET.

Le ministre de la France d'outre-mer et le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,

Vu le décret modifié n° 47-1370 du 24 juillet 1947 portant règlement d'administration publique relatif aux commissions administratives paritaires et aux comités techniques paritaires;

Vu l'arrêté du 27 février 1952 portant création d'un comité technique paritaire ministériel (ministère de la France d'outre-mer), modifié par arrêtés des 25 octobre 1955 et 14 novembre 1956;

Vu l'arrêté du 27 février 1952 portant création de comités techniques paritaires centraux au ministère de la France d'outre-mer, ensemble les arrêtés subséquents qui l'ont modifié,

Arrêtent:

Art. 1er. — L'article 2 de l'arrêté susvisé du 27 février 1952 portant création d'un comité technique paritaire ministériel est remplacé par les dispositions suivantes:

« *Art.* 2. — Le comité technique paritaire ministériel comprend quatorze représentants de l'administration et quatorze représentants du personnel ».

Art. 2. — Les paragraphes 2e et *a* de l'article 3 de l'arrêté précité du 27 février 1952 sont modifiés comme suit:

« 2e Treize fonctionnaires désignés par arrêté ministériel dans les conditions fixées à l'article 41 du décret du 24 juillet 1947.

« Les représentants du personnel sont choisis:

« *a*) Douze ».

(Le reste sans changement.)

Art. 3. — Le directeur du personnel et des affaires administratives au ministère de la France d'outre-mer est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 23 novembre 1957.

Le ministre de la France d'outre-mer,
GÉRARD JAQUET,

Le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur de la fonction publique,
PIERRE CHATENET.

Administration générale.

Par arrêté en date du 23 novembre 1957, M. Georgin (Guy), sous-chef de bureau de 1re classe d'administration générale d'outre-mer (indice 280), est placé, à compter du 23 septembre 1957, veille de son embarquement à destination de l'Afrique équatoriale française, dans la position de service détaché, pour la durée de son stage, en qualité d'attaché au parquet du procureur général près la cour d'appel de Brazzaville.

Agriculture.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 26 novembre 1957, M. Spie (Edouard), ingénieur des travaux ruraux, en service détaché, a été classé, pour compter du 1er juin 1956, au 3e échelon de la 2e classe du grade d'ingénieur d'agriculture.

Eaux et forêts.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 26 novembre 1957, M. Bena (Paul), conservateur, 3e échelon, des eaux et forêts de la France d'outre-mer, a été affecté, pour ordre, à l'administration centrale du ministère de la France d'outre-mer, à compter du 31 août 1957.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 26 novembre 1957, M. Guichon (André), conservateur, 3e échelon, des eaux et forêts de la France d'outre-mer, a été affecté, pour ordre, à l'administration centrale du ministère de la France d'outre-mer, à compter du 1er octobre 1957.

Enseignement et jeunesse.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 20 novembre 1957, les fonctionnaires dont les noms suivent sont, en application de dispositions de l'article 12 du décret du 23 octobre 1953, classés, pour compter du 1er janvier 1953, dans les corps ci-après énumérés du cadre général de l'enseignement et de la jeunesse de la France d'outre-mer et rangés à la même date aux échelons indiqués ci-dessous:

I. — ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRÉ

Corps des professeurs licenciés.

M. Remy (André), 5e échelon, Afrique équatoriale française.

II. — ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

a) *Professeurs de collège technique.*

M. Gouze (Roger), 6e échelon, Madagascar.

b) *Professeurs techniques adjoints de collège technique.*

M. Barroul (René), 4e échelon, Afrique occidentale française.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 20 novembre 1957, M. Guisolphe (Félicien), surveillant général du cadre métropolitain, est, pour compter du 1er octobre 1956 et pendant son détachement, reclassé dans le corps des surveillants généraux du cadre général de l'enseignement et de la jeunesse de la France d'outre-mer et rangé à la même date au 5e échelon de son nouveau grade.

Ports et rades.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 26 novembre 1957, il a été attribué à M. Grosdidier de Matons (Jean), lieutenant de port de la France d'outre-mer, au titre de la loi n° 52-843 du 19 juillet 1952, une majoration d'ancienneté de 1 an 3 mois 17 jours.

Travaux publics, mines et techniques industrielles.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 23 novembre 1957, a été acceptée, à compter du 1er octobre 1957, la démission de son emploi offerte par M. Rouchon (Louis), ingénieur de 1re classe des mines de la France d'outre-mer.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 26 novembre 1957, M. Montagne (Jacques), ingénieur principal des travaux publics de la France d'outre-mer, directeur des ports et voies navigables du Cameroun à Douala, a été placé en position de mission en France du 20 au 27 janvier 1957 pour étudier, avec l'inspection générale des travaux publics de la France d'outre-mer, diverses questions intéressant son service.

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Caisses de retraites et institutions de prévoyance.

Par arrêté du 26 novembre 1957, ont été approuvés les statuts et le règlement intérieur modifiés de la caisse de retraites du personnel de la société Sud-Est Aviation, 9, place Vendôme, Paris (1er), autorisée à fonctionner dans les conditions prévues aux articles 43 à 58 du règlement d'administration publique du 8 juin 1946 modifié, et qui prend le nom de Caisse de retraites interentreprises Sud-Aviation.

Par arrêté du 26 novembre 1957, ont été approuvées des modifications au règlement de la caisse de retraites de la Société marseillaise de crédit, 75, rue Paradis, Marseille, autorisée à fonctionner dans les conditions prévues aux articles 43 à 58 du règlement d'administration publique du 8 juin 1946 modifié.

Par arrêté du 26 novembre 1957, l'institution de retraite et de prévoyance du personnel des Automobiles Peugeot, 57, avenue du Général-Leclerc, Sochaux (Doubs), a été autorisée à fonctionner dans les conditions prévues aux articles 43 à 58 du règlement d'administration publique du 8 juin 1946 modifié.

Par arrêté du 26 novembre 1957, la caisse générale interprofessionnelle de retraites pour salariés Régime U. N. I. R. S. (C. G. I. S.-U. N. I. R. S.), 7-9, boulevard Haussmann, Paris (9e), a été autorisée à fonctionner dans les conditions prévues aux articles 43 à 58 du règlement d'administration publique du 8 juin 1946 modifié.

Par arrêté du 26 novembre 1957, l'institution de prévoyance des salariés de l'industrie et du commerce d'Alsace et de Lorraine (I. P. S. I. C. A. L.), 5, rue du Maréchal-Joffre, Strasbourg, a été autorisée à fonctionner dans les conditions prévues aux articles 43 à 58 du règlement d'administration publique du 8 juin 1946 modifié.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Budget de l'établissement national de bienfaisance de Saint-Maurice.

Par arrêté interministériel en date du 26 novembre 1957, le budget primitif de l'établissement national de bienfaisance de Saint-Maurice pour l'exercice 1957 a été fixé, en recettes et en dépenses, à la somme de 806.206.000 F.

Hôpitaux psychiatriques.

Par arrêté en date du 19 novembre 1957, M. le docteur Hervé du Couedic, reçu au concours du médicat des hôpitaux psychiatriques du 31 mai 1957, est nommé médecin chef de service à l'hôpital psychiatrique privé faisant fonction d'établissement public de Sainte-Madeleine, à Bourg (Ain) (poste créé).

Par arrêté en date du 25 novembre 1957, M. le docteur Lacaton, médecin chef de service à l'hôpital psychiatrique de Blida-Joinville (Algérie), est nommé, dans l'intérêt du service, médecin chef à l'hôpital psychiatrique de Pierrefeu (Var), en remplacement de Mme le docteur Jacquel, appelée à d'autres fonctions.

Inspection de la santé.

Par arrêté en date du 20 novembre 1957, Mlle le docteur Berger, médecin inspecteur de la santé du Pas-de-Calais, est placée en position de disponibilité pour convenances personnelles, pour une durée de un an, à compter du 4 novembre 1957.

MINISTERE DE LA RECONSTRUCTION ET DU LOGEMENT

Modification d'un projet de reconstruction et d'aménagement.

Par arrêté en date du 25 novembre 1957, pris en application du code de l'urbanisme et de l'habitation, la modification du projet de reconstruction et d'aménagement de la commune de Saint-Hilaire-du-Harcouët (Manche) est ordonnée.

Cette modification portera sur les aménagements dans le secteur délimité par la R. N. 177 à l'Est, la place Saint-Michel au Sud, la rue de l'Egypte à l'Ouest, le champ de foire et la rue Jean-Burgot au Nord.

Jusqu'à l'approbation du projet d'aménagement modifié, les mesures de sauvegarde qui font l'objet des articles 20 à 28 du code de l'urbanisme et de l'habitation sont remises en vigueur sur cette partie du territoire de la commune de Saint-Hilaire-du-Harcouët.

Régisseurs d'avances.

Par arrêté en date du 19 novembre 1957, prenant effet au 27 septembre 1957, il est mis fin aux fonctions de M. Denis (Charles), régisseur d'avances.

M. Wallet (René), contrôleur, est nommé régisseur d'avances auprès du directeur des services départementaux de la reconstruction et du logement du Pas-de-Calais pour le payement des menues dépenses de matériel et diverses autres dépenses énumérées dans l'arrêté du 5 juillet 1948, complété par l'arrêté du 25 septembre 1950.

Le montant maximum de l'avance pouvant être consentie à M. Wallet est fixé à 200.000 F. Le montant du cautionnement qu'il est astreint à constituer ainsi que le montant de l'indemnité de responsabilité susceptible de lui être allouée sont fixés conformément aux dispositions de l'arrêté du 12 septembre 1952.

Par arrêté en date du 19 novembre 1957, prenant effet au 27 septembre 1957, il est mis fin aux fonctions de M. Denis (Charles), régisseur d'avances.

M. Wallet (René), contrôleur, est nommé régisseur d'avances auprès du directeur des services départementaux du ministère de la reconstruction et du logement du Pas-de-Calais pour le payement des dépenses relatives aux opérations de déminage et de désobusage.

Le montant maximum de l'avance pouvant être consentie à M. Wallet est fixé à 500.000 F. Le montant du cautionnement qu'il est astreint à constituer ainsi que le montant de l'indemnité de responsabilité susceptible de lui être allouée sont fixés conformément aux dispositions de l'arrêté du 12 septembre 1952.

Services extérieurs.

Par arrêté en date du 22 novembre 1957, M. Paccou (André), agent de la reconstruction, titulaire de 1re classe, 4e échelon, est admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 16 novembre 1957.

MINISTERE DE L'ALGERIE

Décret n° 57-1246 du 4 décembre 1957 modifiant la loi n° 50-1597 du 30 décembre 1950 sur le régime des loyers en Algérie.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'Algérie, du garde des sceaux, ministre de la justice, du ministre des finances, des affaires économiques et du plan, du ministre de la reconstruction et du logement et du secrétaire d'Etat au budget,

Vu la loi du 20 septembre 1947 portant statut organique de l'Algérie;

Vu la loi n° 56-250 du 16 mars 1956 autorisant le Gouvernement à mettre en œuvre en Algérie un programme d'expansion économique, de progrès social et de réforme administrative, et notamment son article 4, ensemble les lois n° 57-832 et n° 57-1203 des 26 juillet 1957 et 15 novembre 1957 portant reconduction de ladite loi;

Vu la loi n° 50-1597 du 30 décembre 1950 portant application à l'Algérie des dispositions de la loi du 1er septembre 1948 réglant les rapports entre bailleurs et locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel, complétée par le décret n° 53-938 du 30 septembre 1953;

Vu la loi n° 57-716 du 26 juin 1957 portant assainissement économique et financier, et notamment son article 2 (II et III);

Le conseil d'Etat entendu;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — L'article 30 *bis* de la loi du 30 décembre 1950 est remplacé par les dispositions suivantes:

« Les prix de base au mètre carré déterminés conformément aux articles 29 et 30 sont applicables dans la zone où le taux du salaire minimum interprofessionnel garanti, tel qu'il est fixé par arrêté du gouverneur général de l'Algérie, est le plus élevé. Dans les communes non comprises dans cette zone, ces prix de base sont réduits de 7,5 p. 100.

« Les modifications du salaire minimum interprofessionnel garanti resteront sans incidence sur le taux des loyers et sur les majorations semestrielles prévues à l'article 30.

« Le gouverneur général adoptera, en tenant compte de l'évolution des prix à la construction en Algérie, les dispositions qui doivent être prises pour la métropole, conformément à l'article 2 (III) de la loi du 26 juin 1957.

« Les variations prévues à l'alinéa précédent ne peuvent avoir pour effet de porter le prix de base du mètre carré à un niveau supérieur à celui du prix en vigueur pendant le semestre considéré pour les locaux de même catégorie ou sous-catégorie de la métropole ».

Art. 2. — Le ministre de l'Algérie, le garde des sceaux, ministre de la justice, le ministre des finances, des affaires économiques et du plan, le ministre de la reconstruction et du logement et le secrétaire d'Etat au budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et inséré au *Journal officiel* de l'Algérie.

Fait à Paris, le 4 décembre 1957.

FÉLIX GAILLARD.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'Algérie,
ROBERT LACOSTE.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
ROBERT LECOURT.

Le ministre des finances, des affaires économiques et du plan,
PIERRE PFLIMLIN.

Le ministre de la reconstruction et du logement,
PIERRE GARET.

Le secrétaire d'Etat au budget,
JEAN-RAYMOND GUYON.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

Ordre du jour du jeudi 5 décembre 1957.

A neuf heures trente. — 1re SÉANCE PUBLIQUE

Explications de vote et vote sur la question de confiance posée, en deuxième lecture, pour l'adoption de l'article unique du projet de loi tendant au rétablissement de l'équilibre économique et financier, dans le texte du rapport n° 6025, modifié par l'amendement n° 1 (deuxième rectification), de MM. Boisdé et Goussu, et contre toutes motions et tous autres amendements. (*Scrutin public à la tribune.*)

A quinze heures. — 2e SÉANCE PUBLIQUE

1. — Eventuellement, suite des explications de vote et vote sur la question de confiance. (*Scrutin public à la tribune.*)

2. — Suite de la discussion: 1° du projet de loi sur les hôpitaux et hospices publics; 2° des propositions de loi: *a*) de M. Jean-Paul Palewski sur l'organisation et le fonctionnement des établissements hospitaliers; *b*) de Mme Rabaté et plusieurs de ses collègues sur l'ordonnancement et le fonctionnement des établissements hospitaliers; *c*) de M. Jean Guitton et plusieurs de ses collègues relative au remplacement de la loi du 21 décembre 1941 sur la législation hospitalière; *d*) de M. Bernard Lafay et plusieurs de ses collègues tendant à réorganiser les hôpitaux publics et à instituer le plan hospitalier du territoire; *e*) de M. Klock et plusieurs de ses collègues tendant à modifier l'article 10 de la loi maintenue du 21 décembre 1941 relative aux hôpitaux et hospices civils; *f*) de Mme Francine Lefebvre sur l'organisation et le fonctionnement des établissements hospitaliers; *g*) de M. Pierre-Fernand Mazuez et plusieurs de ses collègues tendant à modifier l'article 16 de la loi du 21 décembre 1941 afin de donner compétence aux commissions administratives dans le choix de médecins, chirurgiens, pharmaciens et spécialistes des hôpitaux et hospices; *h*) de M. Guislain et plusieurs de ses collègues tendant à modifier les articles 618 à 725 du code de la santé publique (hôpitaux et hospices publics). (Nos 557, 1081, 4859. — M. Noël Barrot, rapporteur.)

3. — Discussion des propositions de loi: 1° de M. Lecœur (n° 240) tendant à interdire le cumul des exploitations agricoles; 2° de M. Tricart et plusieurs de ses collègues (n° 881) tendant à interdire le cumul excessif des exploitations agricoles; 3° de M. Pelleray et plusieurs de ses collègues (n° 1681) relative au cumul des fermes; 4° de M. Pelleray et plusieurs de ses collègues (n° 2230) tendant à protéger l'unité de l'exploitation agricole; 5° de M. Rincent et plusieurs de ses collègues (n° 2251) relative au maintien des exploitations familiales agricoles. (Nos 2675, 3346. — M. Lucas, rapporteur.)

4. — Discussion: I) du projet de loi relatif à la police de la circulation routière; II) des propositions de loi: 1° de M. Rabier et plusieurs de ses collègues tendant à compléter la loi du 17 juillet 1908 établissant, en cas d'accident, la responsabilité des conducteurs de véhicules de tout ordre; 2° de M. Gautier et plusieurs de ses collègues tendant à abroger le décret n° 51-1019 du 29 août 1951 modifiant le décret du 20 août 1939 portant règlement général sur la police de la circulation et du roulage; III) de la proposition de résolution de M. Charret et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à rendre légale et obligatoire la détermination biochimique du degré d'imprégnation alcoolique de l'accidenteur et de la victime dans le cas où leur responsabilité paraîtrait engagée; IV) des propositions de loi: 1° de M. Jean Lefranc (n° 2813) tendant à compléter la loi du 1er octobre 1917 sur l'ivresse publique, en sanctionnant comme coupable d'un délit le conducteur d'un véhicule à moteur conduisant en état d'ébriété; 2° de M. Dejean et plusieurs de ses collègues (n° 3301) tendant à la suspension et au retrait du permis de conduire; V) des propositions de résolution: 1° de M. Jean Lefranc (n° 2815) tendant à inviter le Gouvernement à compléter l'article 130 du décret n° 54-724 du 10 juillet 1954 portant règlement général sur la police de la circulation routière et à faire supprimer définitivement le permis de conduire de toute personne en état de récidive pour avoir, étant en état d'ivresse, conduit un véhicule à moteur; 2° de M. Jean Lefranc (n° 2828) tendant à inviter le Gouvernement à compléter l'article 130 du décret n° 54-724 du 10 juillet 1954 portant règlement général sur la police de la circulation routière et à faire prononcer, suivant les circonstances, la suspension ou l'annulation temporaire ou définitive du permis de conduire des individus condamnés pour ivresse dans les conditions prévues aux articles 1er et 2 de la loi du 1er octobre 1917. (Nos 535, 5535. — M. Henri Lacaze, rapporteur.)

5. — Discussion: I) du projet de loi (n° 2689) instituant une obligation d'assurance en matière de circulation de véhicules terrestres à moteur; II) des propositions de loi: 1° de M. Jean Lefranc (n° 380) tendant à obliger tout conducteur ou propriétaire d'un véhicule automobile circulant sur le sol à contracter une assurance garantissant les risques d'accidents causés aux tiers et tendant à immobiliser, au profit des victimes, le patrimoine des conducteurs ou propriétaires, non assurés, des mêmes véhicules, ayant causé un accident; 2° de M. Paquet et plusieurs de ses collègues (n° 5480) tendant à rendre obligatoire l'assurance automobile; III) de la proposition de résolution (n° 2189) de M. Schaff et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour rendre l'assurance automobile obligatoire et pour instituer un fonds de garantie destiné à indemniser les victimes d'accidents causés par les véhicules mécaniques. (N° 6019. — M. Rolland, rapporteur.)

6. — Discussion de la proposition de loi (n° 709) de Mme Prin et plusieurs de ses collègues tendant à relever le taux des allocations aux familles nécessiteuses dont le soutien est à l'armée. (N° 1571. — Mme Prin, rapporteur.)

7. — Discussion du projet de loi (n° 2780) autorisant le Président de la République à ratifier le traité de cession des Etablissements français de Pondichéry, Karikal, Mahé et Yanaon, signé à la Nouvelle-Delhi le 28 mai 1956. (N° 5699. — M. Devinat, rapporteur.)

8. — Discussion de la proposition de loi (n° 4212) de M. Pierrard et plusieurs de ses collègues tendant à accorder la validation pour la retraite de la période comprise entre septembre 1940 et fin juillet 1946 aux agents du sanatorium national Vancauvenberghe, à Zuydcoote (Nord). (N° 4606. — M. Savard, rapporteur.)

9. — Discussion des propositions de loi: 1° de M. Jean Cayeux et plusieurs de ses collègues (n° 869) relative à la validation des services accomplis par des assistants ou assistantes de service social dans des services sociaux privés suppléant des services sociaux publics; 2° de M. André Beauguitte (n° 3111) concernant la situation des assistants et assistantes du service social en ce qui concerne la validation de leurs services. (N° 3274. — M. Jean Cayeux, rapporteur.)

10. — Discussion des propositions de loi: 1° de M. Pierre Meunier et plusieurs de ses collègues (n° 745) tendant à intégrer tous les chefs de bureau et rédacteurs de préfecture dans le cadre des attachés de préfecture ainsi que tous les commis de préfecture nommés au plus tard le 1er janvier 1949 dans le cadre des secrétaires administratifs de préfecture; 2° de M. Gilbert Cartier et plusieurs de ses collègues (n° 955) tendant à l'intégration de tous les chefs de bureau et rédacteurs des préfectures dans le corps des attachés de préfecture ainsi que tous les commis de préfecture nommés avant le 1er janvier 1949 dans le corps des secrétaires administratifs de préfecture; 3° de M. Garat et plusieurs de ses collègues (n° 1112) tendant à intégrer tous les chefs de bureau et rédacteurs des préfectures dans le corps des attachés de préfecture ainsi que tous les commis de préfecture nommés avant le 1er janvier 1949 dans le corps des secrétaires administratifs de préfecture; 4° de M. Triboulet et plusieurs de ses collègues (n° 1273) tendant à l'intégration de tous les chefs de bureau et rédacteurs des préfectures dans le corps des attachés de préfecture ainsi que tous les commis de préfecture nommés avant le 1er janvier 1949 dans le corps des secrétaires administratifs de préfecture; 5° de M. Max Brusset (n° 1837) tendant à intégrer tous les chefs de bureau et rédacteurs de préfecture dans le cadre des attachés de préfecture ainsi que tous les commis de préfecture nommés au plus tard le 1er janvier 1949 dans le cadre des secrétaires administratifs de préfecture. (N° 3061. — M. Dreyfus-Schmidt, rapporteur.)

11. — Discussion de la proposition de loi (n° 4102) de M. Vignard tendant à modifier l'article 35 de la loi du 5 avril 1884 sur l'organisation municipale. (N° 4753. — M. Mignot, rapporteur.)

12. — Discussion de la proposition de loi (n° 2173) de M. Cagne et plusieurs de ses collègues tendant à abroger les articles 5 et 6 de la loi n° 53-252 du 1er avril 1953 modifiant et complétant la loi n° 47-1732 du 5 septembre 1947 fixant le régime général des élections municipales et complétant la loi du 5 avril 1884 sur l'organisation municipale. (N° 4754. — M. Mignot, rapporteur.)

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le jeudi 5 décembre 1957.

N° 5931. — Proposition de loi de M. Baylet tendant à abroger les décrets du 10 octobre 1957 sur les prix d'objectif et du 14 octobre 1957 sur les prix indicatifs de la récolte de blé 1958 et instituant un prix indexé du blé susceptible d'assurer la rentabilité de cette production dans les petites et moyennes exploitations (renvoyée à la commission de l'agriculture).

N° 5950. — Rapport supplémentaire de M. Vigier, au nom de la commission de la justice, sur les propositions de loi tendant à la protection des animaux.

N° 5959. — Proposition de loi de M. Duveau tendant à modifier la loi du 23 mai 1951 relative à l'élection des députés à l'Assemblée nationale dans les territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer (renvoyée à la commission du suffrage universel).

N° 5967. — Proposition de loi de M. Paquet tendant à modifier le régime des impôts immobiliers (renvoyée à la commission des finances).

N° 5972. — Rapport de M. Wasmer, au nom de la commission de la justice, sur la proposition de loi tendant à modifier l'article 9 de la loi modifiée du 29 janvier 1831 relatif à la prescription des créances de l'Etat et des collectivités publiques.

N° 5975. — Proposition de loi de M. Bouxom tendant à étendre aux agents des services actifs de police les dispositions de l'arrêté du 11 février 1952 qui fixe, pour la période du 2 septembre 1939 au 8 mai 1945, les conditions d'attribution du bénéfice de campagne aux personnels militaires (renvoyée à la commission de l'intérieur).

N° 5976. — Proposition de loi de M. Bouxom tendant à réprimer les homicides commis contre les agents dépositaires de la force publique dans l'exercice de leurs fonctions (renvoyée à la commission de la justice).

N° 5977. — Proposition de loi de Mlle Dienesch tendant à étendre le bénéfice des dispositions de la loi du 29 juillet 1950 aux orphelins de guerre majeurs non pensionnés, bénéficiaires de l'allocation spéciale aux enfants incurables, prévue à l'article L. 54 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre (renvoyée à la commission du travail).

N° 5989. — Rapport de Mme Duvernois, au nom de la commission de la famille, sur la proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à accorder chaque année aux vieux et aux vieilles, invalides, infirmes, grands malades et aveugles une allocation annuelle de chauffage de 5.000 F à partir du 1er novembre 1957.

N° 6001. — Proposition de loi de M. Charles Margueritte tendant à dispenser les jeunes gens en résidence au Sahara d'effectuer leur service militaire actif (renvoyée à la commission de la défense nationale).

N° 6002. — Proposition de loi de M. Delabre tendant à modifier l'article 158 du décret du 27 novembre 1946 afin de faire bénéficier les veuves de mineurs des avantages accordés aux veuves des fonctionnaires civils et militaires par l'article 55 du code des pensions civiles et militaires (renvoyée à la commission de la production industrielle).

N° 6012. — Proposition de résolution de M. Marcel Thibaud tendant à inviter le Gouvernement, lors de la détermination du montant du forfait en ce qui concerne les bénéfices industriels et commerciaux, à tenir compte des incidences de l'arrêté du 27 août 1957 (renvoyée à la commission des finances).

N° 6013. — Proposition de loi de M. Halbout tendant à compléter l'article 48 de la loi modifiée du 3 mai 1841 sur l'expropriation pour cause d'utilité publique (renvoyée à la commission de la justice).

N° 6019. — Proposition de loi de M. Pierre Ferrand tendant à organiser dans les hôpitaux de 1re et 2e catégories des services d'électro-radiologie à « temps plein » susceptibles de faire face aux urgences et aux besoins réels de chaque hôpital (renvoyée à la commission de la famille).

N° 6045. — Proposition de résolution de M. Denous tendant à inviter le Gouvernement à proposer une tranche complémentaire d'autorisations de prêts pour la construction d'habitations à loyer modéré, en addition aux dotations inconditionnelles accordées par la loi du 7 août 1957 (renvoyée à la commission de la reconstruction).

N° 6049. — Rapport de M. Rolland, au nom de la commission de la justice, sur le projet et les propositions de loi et de résolution instituant une obligation d'assurance en matière de circulation de véhicules terrestres à moteur.

Commission des affaires étrangères.

Séance du mercredi 4 décembre 1957.

Présents. — MM. Bidault (Georges), Bonte (Florimond), Bouhey (Jean), Coste-Floret (Alfred) (Haute-Garonne), Guyot (Raymond), Kriegel-Valrimont, Lapie (Pierre-Olivier), Lipkowski (Jean de), Martin (Fernand), Mayer (Daniel), Menthon (de), Moch (Jules), Monin, Moustier (de), Naegelen (Marcel-Edmond), Pieven (René), Pourtalet, Réoyo, Rieu, Savary, Schneiter, Schuman (Robert) (Moselle), Schumann (Maurice) (Nord), Teulé, Mme Vaillant-Couturier, M. Vassor.

Excusés. — MM. Devinat, Mondon (Moselle).

Suppléants. — MM. Isorni (de M. Barrachin), Vayron (de M. Chamant), Pinvidic (de M. Mutter).

Commission de la défense nationale.

Séance du mercredi 4 décembre 1957.

Présents. — MM. Auban (Achille), André (Pierre) (Meurthe-et-Moselle), Badie, Bartolini, Bayrou, Bégouin (Lucien) (Seine-et-Marne), Berrang, Billat, Cormier, Diat (Jean), Dides, Ferrand (Pierre) (Creuse), Gaillemin, Henneguelle, Kœnig (Pierre), Malleret-Joinville, Mao (Hervé), Margueritte (Charles), Mercier (André-François) (Deux-Sèvres), Monteil (André), Montel (Pierre) (Rhône), Mme Prin, MM. Scheider, Vals (Francis), Villon (Pierre).

Suppléants. — MM. Denis (de M. Girardot), Barbot (de M. Robert Manceau), Guitton (de M. Montalat), Vayron (de M. Moynet), Gautier (de M. Gabriel Paul), Febvay (de M. Plantevin), Hamon (de M. Pranchère), Perroy (de M. Puy).

Commission de l'intérieur.

Séance du mercredi 4 décembre 1957.

Présents. — MM. Barbot (Marcel), Bouyer, Cartier (Gilbert) (Seine-et-Oise), Chauvet, Coste-Floret (Alfred) (Haute-Garonne), Dides, Isorni, Le Floch, Marrane, Mérigonde, Roclore.

Suppléants. — MM. Denis (de M. Ballanger), Nicolas (Lucien) (de M. Cayeux), Billat (de M. Dreyfus-Schmidt), Le Strat (de M. Durroux), Thoral (de M. Gagnaire), Vayron (de M. La Chambre), Ranoux (de M. Lenormand [André]), Gautier (de M. Vallin), Tricart (de M. Védrines), Mme Estachy (de M. Vergès).

Commission de la justice et de législation.

Séance du mercredi 4 décembre 1957.

Présents. — MM. Berthommier, Cherrier, Cupfer, Dejean, Denis (Alphonse), Mme Estachy, MM. Gautier (André), Isorni, Lacaze (Henri), Lefranc (Jean) (Pas-de-Calais), Mailhe, Marin (Fernand), Mignot, Naudet, Ninine, Perroy, Rolland, Seitlinger, Vigier, Wasmer.

Excusé. — M. Max Juvenal.

Suppléants. — MM. Lianle (de M. Bourbon), Varvier (de M. Davoust), Charles Benoist (de M. Dreyfus-Schmidt), Mme Francine Lefebvre (de M. Halbout), MM. Robert Manceau (de M. Maton), Diat (de M. Peron), Vayron (de M. Pianta), Barbot (de M. Plaisance), Billat (de Mme Rabaté), Raingeard (de M. Salliard du Rivault).

Commission de la marine marchande et des pêches.

Séance du mercredi 4 décembre 1957.

Présents. — MM. Bergasse, Bonnet (Christian) (Morbihan), Bouret, Bouyer, Cermolacce, Denvers, Dupuy (Marc), Febvay, Gautier-Chaumet, Guitton (Jean) (Loire-Atlantique), Hamon (Marcel), Henneguelle, Léger, Mao (Hervé), Merle, Michaud (Louis).

Suppléants. — Mme Lefebvre (de M. Aubame), MM. Lefranc (Jean) (de M. Bettencourt), Garat (de M. Binot), Denis (de M. Bisson), de Moustiers (de M. Cadic), Cherrier (de M. Cance), Hénault (de M. Crouan), Billat (de M. Defrance), Mme Estachy (de M. Gravoille), MM. Gaillemin (de M. Guy La Chambre), Le Strat (de M. Lenormand), Diat (de M. Leroy), Viallet (de M. Liquart), Lacaze (de M. Monteil), Bartolini (de M. Pagès), Berthet (de M. Parmentier), Gautier (de M. Gabriel Paul), Nicolas (de M. Rakotovelo), Moisan (de M. Raymond Laurent), Dides (de M. Rousseau).

Commission des territoires d'outre-mer.

Séance du mercredi 4 décembre 1957.

Présents. — MM. Bégouin (André) (Charente-Maritime), Benoist (Charles), Bruelle, Cermolacce, Cheikh (Mohamed Said), Coquel, Cordillot, Garat (Joseph), Hamon (Marcel), Hénault, Juskiewenski, Lianle, Manceau (Robert) (Sarthe), Naudet, Ninine, Raingeard, Sanglier, Teitgen (Pierre-Henri), Temple.

Suppléants. — MM. Le Floch (de M. Alduy), Vassor (de M. Apithy), Vangelade (de M. Berthommier), Léger (de M. Gacci), Alphonse Denis (de M. Gérard Dupral), Perroy (de M. Fourcade), Bayrou (de M. Malbrant), Thoral (de M. Mbida), Gautier (de M. Mudry).

Commission des immunités parlementaires.

Séance du mercredi 4 décembre 1957.

Présents. — MM. Berrang, Cormier, Margueritte (Charles), Mazuez (Pierre-Fernand), Médecin, Perroy.

Excusé. — M. Mondon (Moselle).

Suppléant. — M. Gagnaire.

Convocation de commission.

La commission des finances se réunira le jeudi 5 décembre 1957 (local de la commission des finances) pendant la suspension pour le dépouillement du scrutin de confiance:

Suite de l'examen du projet de loi (n° 5884) portant: 1° ouverture et annulation de crédits sur 1957; 2° ratification de décrets. — M. le rapporteur général.

Annulation de convocation de commission.

La réunion de la commission de l'intérieur, prévue pour le jeudi 5 décembre 1957, à dix heures, est annulée.

Réunions de commissions du jeudi 5 décembre 1957.

7e bureau (élection partielle de la Réunion), à quinze heures. — Local n° 208.

Commission des affaires économiques, à dix heures. — Local n° 263.

Commission de l'agriculture, à neuf heures trente. — Local n° 232.

Commission des finances, à la suspension de séance. — Local de la commission.

Commission des moyens de communication et du tourisme, à dix heures. — Local n° 211.

Commission des pensions, à dix heures trente. — Local n° 266.

Commission de la reconstruction, des dommages de guerre et du logement, à dix heures. — Local n° 208.

Sous-commission chargée de suivre et de contrôler d'une façon permanente l'emploi des crédits affectés à la défense nationale, à onze heures quarante-cinq. — Local de la commission des finances.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

Ordre du jour du jeudi 5 décembre 1957.

A seize heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion, en deuxième lecture, de la proposition de loi, modifiée par l'Assemblée nationale, tendant à faciliter l'organisation et le fonctionnement des colonies de vacances. (N°s 251, année 1955, 569, session de 1955-1956; 223, session de 1956-1957, et 41, session de 1957-1958. — M. Canivez, rapporteur de la commission de l'éducation nationale, des beaux-arts, des sports, de la jeunesse et des loisirs.)

2. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier la loi n° 49-1096 du 2 août 1949 relative aux baux à loyer de locaux ou d'immeubles à usage industriel ou commercial détruits par suite d'actes de guerre. (N°s 273, session de 1956-1957, et 48, session de 1957-1958. — M. Jozeau-Marigné, rapporteur de la commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale.)

3. — Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi, adopté avec modification par l'Assemblée nationale dans sa deuxième lecture, tendant à modifier l'article 23 du livre Ier du code du travail. (Nos 369, 560, 571, 572, 574, 606, 762 et 897, session de 1956-1957. — M. Abel-Durand, rapporteur de la commission du travail et de la sécurité sociale, et n° 44, session de 1957-1958, avis de la commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales. — M. Henri Cordier, rapporteur.)

4. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à compléter l'article 16 du livre IV du code du travail en vue d'assurer l'alternance du président général du conseil des prud'hommes. (Nos 916, session de 1956-1957, et 24, session de 1957-1958. — M. Menu, rapporteur de la commission du travail et de la sécurité sociale.)

5. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier diverses dispositions du code de la sécurité sociale en vue de faire effectivement bénéficier les titulaires d'une pension de veuve ou de réversion, ou du secours viager, de la majoration prévue pour les veuves ayant eu au moins trois enfants. (Nos 971, session de 1956-1957, et 40, session de 1957-1958. — M. Maurice Walker, rapporteur de la commission du travail et de la sécurité sociale.)

6. — Discussion de la proposition de loi de M. Delalande tendant à accélérer la procédure devant la juridiction prud'homale. (Nos 351, session de 1955-1956, et 9, session de 1957-1958. — M. Menu, rapporteur de la commission du travail et de la sécurité sociale et n° , session de 1957-1958, avis de la commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale. — M. Delalande, rapporteur.)

Documents mis en distribution le jeudi 5 décembre 1957.

N° 41. — Avis de M. Henri Cordier, au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi, adopté avec modification par l'Assemblée nationale dans sa deuxième lecture, tendant à modifier l'article 23 du livre Ier du code du travail.

N° 49. — Proposition de résolution de M. Georges Pernot et plusieurs de ses collègues tendant à demander à l'Assemblée nationale d'examiner par priorité la modification de l'article 90 de la Constitution afin de simplifier la procédure de la revision constitutionnelle (renvoyée à la commission du suffrage universel).

N° 55. — Proposition de résolution de M. Haïdara Mahamane tendant à inviter le Gouvernement à déposer un projet de loi modifiant l'organisation de la juridiction administrative en Afrique occidentale française (renvoyée à la commission de la France d'outre-mer).

N° 57. — Proposition de résolution de M. Haïdara Mahamane tendant à inviter le Gouvernement à déposer un projet de loi modifiant la compétence juridictionnelle d'appel en matière de différends du travail en Afrique occidentale française (renvoyée à la commission de la France d'outre-mer).

Commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales.

Séance du mercredi 4 décembre 1957.

Présents. — MM. Aguesse, Louis André, Enjalbert, Jacques Gadoin, Marcel Lemaire, Méric, Naveau, Rochereau, Seguin, Ulrici, François Valentin.

Suppléant. — M. Henri Cordier.

Excusés. — MM. Philippe d'Argenlieu, Clerc, Marignan, Meillon, Jean Michelin, Sempé, de Villoutreys.

Commission des affaires étrangères.

Séance du mercredi 4 décembre 1957.

Présents. — MM. Jean Berthoin, Brizard, Martial Brousse, Chainron, Chazette, Léonetti, Marcilhacy, Marius Moutet, Georges Pernot, Ernest Pezet, Marcel Plaisant, Michel Yver.

Suppléants. — MM. le général Béthouart, Marcel Lemaire, Georges Portmann.

Excusé. — M. Léo Hamon.

Commission de l'agriculture.

Séance du mercredi 4 décembre 1957.

Présents. — MM. Bataille, Brégégère, Capelle, Cuif, Durieux, Hoeffel, Houdet, Mathey, Naveau, François Patenôtre, de Pontbriand, Primet, de Raincourt, Restat, Suran.

Suppléants. — MM. Aguesse, Blondelle, Cordier, Le Sassier-Boisauné.

Excusés. — MM. Claudius Delorme, Edmond Jollit, Le Bot, Le Léannec, Monsarrat, Jules Pinsard.

Convocations de commissions.

La commission des finances se réunira le jeudi 5 décembre 1957, à quatorze heures quarante-cinq (local de la commission) :

Avis sur le projet de décret portant ouverture et annulation d'autorisations de programme et de crédits de payement au titre des dépenses mises à la charge de la caisse autonome de la reconstruction. — Rapporteur : M. Bousch.

Examen en deuxième lecture du projet de loi (n° 28, session 1957-1958), adopté par l'Assemblée nationale, tendant au rétablissement de l'équilibre économique et financier. — Rapporteur : M. Pellenc, rapporteur général.

Additif à l'ordre du jour de la séance que tiendra la commission du logement, de l'aménagement du territoire et des dommages de guerre le jeudi 5 décembre 1957, à seize heures trente (local n° 213) :

Avis sur un projet de décret de virement de crédits.

Réunions de commissions du jeudi 5 décembre 1957.

Commission de comptabilité, local n° 269. — Neuf heures trente.

Commission des finances, local n° 131. — Quatorze heures quarante-cinq.

Commission de l'intérieur, local n° 213. — Neuf heures trente.

Commission de la justice, local n° 202. — Neuf heures trente.

Commission des moyens de communication, local n° 207. — Dix heures.

Commission des pensions, local n° 215. — Neuf heures quarante-cinq.

Commission de la presse, local n° 201. — Dix heures.

Commission de la production industrielle, local n° 274. — Dix heures trente.

Commission de la reconstruction, local n° 213. — Seize heures trente.

Commission du suffrage universel, local n° 213 — Neuf heures trente.

INFORMATIONS
RELATIVES
A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour du jeudi 5 décembre 1957.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Suite de la discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi portant : 1° ouverture et annulation de crédits sur 1957 ; 2° ratification de décrets. (Nos 48 et 59, session 1957-1598. — MM. Cazelles et Pierre Cornet, rapporteurs de la commission des affaires financières.)

2. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi étendant le bénéfice de l'amnistie dans certains territoires d'outre-mer par modification de la loi n° 56-353 du 27 mars 1956. (Nos 8 et 52, session 1957-1958. — M. Ribéra, rapporteur de la commission de la législation, de la justice, des affaires administratives et domaniales.)

3. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi portant amnistie dans les territoires d'outre-mer. (Nos 9 et 53, session 1957-1958. — M. Ribéra, rapporteur de la commission de la législation, de la justice, des affaires administratives et domaniales.)

4. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, relatif au livret de famille (état civil de droit commun) dans les territoires de l'Afrique occidentale française, de l'Afrique équatoriale française, de Madagascar et dépendances, de la Nouvelle-Calédonie, des Etablissements français de l'Océanie, de la Côte française des Somalis, des îles Saint-Pierre et Miquelon et des Comores. (Nos 411, session 1956-1957, et 28, session 1957-1958. — M. Alfred Bour, rapporteur de la commission de la législation, de la justice, des affaires administratives et domaniales.)

5. — Discussion de la proposition de MM. Bernier, Duval et des membres du groupe socialiste S. F. I. O. et apparentés, tendant à inviter le Gouvernement à fixer les conditions d'application et les modalités d'adaptation de l'article 31 *za* du code du travail dans les départements de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion, en vue de garantir aux travailleurs salariés de ces départements le versement du salaire minimum interprofessionnel auquel ils ont légalement droit. (Nos 37 et 49, session 1957-1958. — M. Bernier, rapporteur de la commission des affaires sociales.)

6. — Discussion de la proposition de résolution de MM. Boisdon et Pialoux tendant à modifier la dénomination de l'intercommission chargée de l'étude du rôle de l'Assemblée de l'Union française dans la structure de l'Union. (Nos 43 et 72, session 1957-1958. — M. Dumas, rapporteur de la commission du règlement, des pétitions et des questions constitutionnelles.)

7. — Suite de la discussion de: *a*) la proposition de résolution de Mme Lefaucheux demandant à l'Assemblée nationale d'adopter une proposition de loi reculant, au bénéfice des étudiants originaires des territoires d'outre-mer, les limites d'âge prévues pour les concours et examens; *b*) la proposition de M. Amadou Ba et des membres du groupe du rassemblement démocratique africain demandant au Gouvernement d'étendre aux étudiants des territoires d'outre-mer les dispositions du décret du 1er mars 1957 prolongeant jusqu'à vingt-six ans l'âge limite des citoyens français musulmans d'Algérie pour concourir en vue de leur admission à l'école polytechnique. (Nos 312, session 1955-1956, 11, 18 et 50, session 1957-1958. — M. Hazoumé, rapporteur de la commission des affaires culturelles et des civilisations d'outre-mer.)

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le jeudi 5 décembre 1957.

N° 51 — Proposition de M. Jean Olleon tendant à demander au Gouvernement de suspendre, jusqu'à la mise en place des institutions prévues par les traités de Rome et à la mise en œuvre effective de la Communauté économique européenne, les négociations engagées sur la création éventuelle d'une zone de libre échange (renvoyée à la commission des affaires économiques).

N° 54. — Demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi (A. N., n° 2944) tendant à la ratification du décret n° 56-744 du 25 juillet 1956 portant approbation et publication d'une convention conclue les 31 janvier et 20 mars 1956 entre le gouvernement français et le gouvernement général de l'Afrique occidentale française tendant à éliminer les doubles impositions et à établir des règles d'assistance mutuelle administrative pour l'imposition des revenus de capitaux mobiliers (renvoyée à la commission des affaires financières).

N° 55. — Demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi (A. N., n° 5761) tendant à la ratification du décret n° 57-924 du 1er août 1957 portant approbation et publication d'une convention conclue les 28 mars 1957 et 28 mai 1957 entre le Gouvernement français et le gouvernement des Etablissements français de l'Océanie tendant à éliminer les doubles impositions et à établir des règles d'assistance mutuelle administratives pour l'imposition des revenus de capitaux mobiliers (renvoyée à la commission des affaires financières).

N° 72 (1 et 2). — Rapport par M. Dumas, au nom de la commission du règlement, des pétitions et des questions constitutionnelles, sur la proposition de résolution (n° 43, session 1957-1958) de MM. Boisdon et Pialoux tendant à modifier la dénomination de l'intercommission chargée de l'étude du rôle de l'Assemblée de l'Union française dans la structure de l'Union.

NOTA. — (1) Ce document a été mis à la disposition de Mmes et MM. les conseillers de l'Union française le mercredi 4 décembre 1957.
(2) Le tirage de ce document a été limité aux besoins de Mmes et MM. les conseillers de l'Union française et des services de l'Assemblée.

Affaires financières.

Séance du mercredi 4 décembre 1957.

Présents: MM. Antonini, Avinin, Cazelles, Cornet, Reverbori, Schleiter (Gabriel). *Suppléants:* M. Antonini de M. Bême, M. Avinin de M. Guyard, M. Cazelles de M. Bernier, M. Cornet de M. Léger, M. Reverbori de M. Ya Doumbia, M. Schleiter de M. Frédet.

Excusé: M. David-Darnac.

Législation, justice, affaires administratives et domaniales.

Séance du mercredi 4 décembre 1957.

Présents: MM. Antonini, Bême, Cornet, Héline, Junillon, Lakhdari, Pialoux. *Suppléants:* M. Lakhdari de M. Belabed, M. Cornet de M. Léger, M. Pialoux de M. Morel, M. Antonini de M. Ribéra, M. Héline de M. Omer Sarraut.

Convocation de la conférence des présidents.
(Rectificatif.)

La conférence constituée conformément à l'article 41 du règlement, prévue pour le jeudi 5 décembre 1957 à quinze heures, aura lieu le même jour à quatorze heures trente (local C. 21).

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de concours sur épreuves pour le recrutement d'un économe à l'hôpital-hospice de Langon (Gironde).

Un concours sur épreuves pour le recrutement d'un économe aura lieu les 4 et 5 février 1958 à l'hôpital-hospice de Langon.

Ce concours est ouvert aux candidats des deux sexes, de nationalité française, jouissant de leurs droits civils et politiques et titulaires du baccalauréat de l'enseignement secondaire, du brevet supérieur, d'un diplôme de sortie des écoles supérieures de commerce reconnues par l'Etat, du certificat de capacité en droit ou d'un diplôme équivalent.

Sont dispensés de la production des diplômes ou certificats visés ci-dessus les chefs de bureau et rédacteurs des établissements d'hospitalisation, de soins ou de cure publics comptant au moins sept ans de fonctions.

Les candidats doivent avoir eu plus de vingt-cinq ans et moins de trente ans au 1er janvier 1958, cette limite d'âge étant toutefois reculée d'une durée égale à celle des services antérieurs civils ou militaires ouvrant des droits à la retraite, sans préjudice de l'application de l'article 162 du décret du 29 juillet 1939.

Les dossiers de candidature devront être adressés avant le 24 janvier 1958 à la direction départementale de la population et de l'aide sociale, 35, cours de Verdun, à Bordeaux.

Tous renseignements sur la nature et le programme des épreuves ainsi que sur les pièces à produire par les candidats pour constituer leur dossier seront adressés aux personnes qui en feront la demande à la direction de l'hôpital-hospice de Langon.

Avis de vacance du poste de chef de section administrative à la direction départementale de la population et de l'aide sociale de l'Isère.

Un poste de chef de section administrative est vacant à la direction départementale de la population et de l'aide sociale de l'Isère.

Les chefs de section administrative en fonctions dans les directions départementales de la santé ou de la population et de l'aide sociale intéressés par cette vacance sont priés de se faire connaître, dans un délai maximum de trois semaines à compter de la date de publication du présent avis, et de s'adresser pour tous renseignements à la direction de l'administration générale, du personnel et du budget (2e bureau), ministère de la santé publique et de la population, 7, rue de Tilsitt, Paris (17e).

Avis de vacance de postes de médecins inspecteurs de la santé.

Des postes de médecins inspecteurs de la santé sont déclarés vacants dans les départements suivants:

Nord, Pas-de-Calais, Doubs, Moselle, Côte-d'Or, Finistère, Ain, Savoie, Vosges, Corse, Charente, Bas-Rhin, Sarthe, Seine-et-Marne, Manche, Vendée, Eure, Eure-et-Loir, Deux-Sèvres, Cher, Ardennes, Aube, Orne, Yonne, Gironde, Isère, Loire.

D'autre part des vacances de postes de médecins inspecteurs de la santé sont envisagées dans les départements désignés ci-dessous:

Loire-Atlantique, Guadeloupe (en février 1953), Meurthe-et-Moselle.

Peuvent seuls présenter leur candidature à ces postes les médecins fonctionnaires du corps de l'inspection de la santé.

Les intéressés sont priés de se faire connaître dans un délai de quinze jours, à partir de la publication du présent avis, au 2e bureau de l'administration générale du personnel et du budget, 7, rue de Tilsitt, Paris (17e).

Avis de vacance d'un poste de médecin à temps complet des dispensaires antituberculeux dans le département du Cher.

Un poste de médecin à temps complet des dispensaires antituberculeux publics est actuellement vacant dans le département du Cher.

Les candidats doivent remplir les conditions fixées par le décret du 12 juin 1948 relatif au recrutement des médecins des services antituberculeux (médecins de sanatoriums publics, médecins à temps complet déjà en fonctions dans les dispensaires antituberculeux, médecins issus du concours des médecins des services antituberculeux).

Les candidats devront, avant le 22 décembre 1957, adresser simultanément leur demande, accompagnée d'un exposé de leurs titres:

1° A la direction départementale de la santé du Cher, 2, rue Fulton, à Bourges, où ils pourront obtenir tous renseignements utiles;

2° Au ministère de la santé publique et de la population, sous-direction de l'hygiène sociale (8e bureau), 1, rue de Tilsitt, Paris (8e).

MINISTERE DES FINANCES, DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DU PLAN

LOTERIE NATIONALE

Le tirage de la quarante-cinquième tranche de la loterie nationale 1957 a eu lieu à Versailles (Seine-et-Oise), le 4 décembre 1957, à vingt heures trente.

Dans tous les groupes,

les billets dont le numéro se termine par :

9	gagnent.....	2.000 F.
7	—	2.000 F.
07	—	4.000 F.
82	—	4.000 F.
43	—	4.000 F.
15	—	4.000 F.
24	—	4.000 F.
746	—	20.000 F.
704	—	20.000 F.
773	—	20.000 F.
863	—	20.000 F.
6.875	—	50.000 F.
9.471	—	50.000 F.
6.519	—	50.000 F.
7.526	—	50.000 F.
6.285	—	50.000 F.
3.060	—	50.000 F.
1.571	—	100.000 F.
9.844	—	100.000 F.
6.135	—	100.000 F.
9.024	—	100.000 F.

Dans tous les groupes,

les billets portant le numéro :

77.636	gagnent.....	200.000 F.
66.776	—	200.000 F.
75.268	—	200.000 F.
27.157	—	200.000 F.
76.931	—	200.000 F.
66.329	—	200.000 F.
20.759	—	200.000 F.
67.600	—	200.000 F.
86.779	—	200.000 F.
44.510	—	200.000 F.
74.627	—	200.000 F.
77.024	—	200.000 F.
88.153	—	200.000 F.
68.645	—	200.000 F.
01.064	—	200 000 F.
89.451	—	300.000 F.
21.330	—	300.000 F.
97.540	—	300.000 F.
84.613	—	300.000 F.
51.689	—	300.000 F.
70.383	—	600.000 F.
94.311	—	600.000 F.
16.619	—	600.000 F.
50.689	—	600 000 F.
95.009	—	600 000 F.
87.808	—	1.000.000 F.
70.656	—	1.000.000 F.
93.665	—	1.000.000 F.
27.135	—	1.000.000 F.
74.954	—	1.000.000 F.

Le billet portant le numéro :

35.992 gagne 5.000.000 F dans le groupe **3** et 500.000 F dans les groupes **1, 2, 4, 5, 6.**
23.916 gagne 10.000.000 F dans le groupe **5** et 1.000.000 F dans les groupes **1, 2, 3, 4, 6.**
59.018 gagne 15.000.000 F dans le groupe **3** et 1.500.000 F dans les groupes **1, 2, 4, 5, 6.**
42.083 gagne 40.000.000 F dans le groupe **5** et 4.000.000 F dans les groupes **1, 2, 3, 4, 6.**

Le prochain tirage aura lieu le mercredi 11 décembre 1957 à Puteaux (Seine).

BULLETIN DES RECETTES DE LA SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

PUBLICATION DES RECETTES

I. — **Evaluation des recettes de la quarante-sixième semaine (du 9 novembre au 15 novembre 1957).** (En milliers de francs.)

NATURE DU TRAFIC	1957 — Recettes évaluées	1956 — Recettes comptables	DIFFERENCE EN FAVEUR DE: 1957 — En valeur absolue	1957 — Pourcentage	1956 — En valeur absolue	1956 — Pourcentage
1	2	3	4	5	6	7
Voyageurs	2.119.760	1.900.356	219.404	11,5	»	»
Bagages	38.280	29.990	8.290	27,6	»	»
Colis dont le poids ne dépasse pas 50 kg	376.180	406.156	»	»	29.976	7,4
Marchandises (détail et wagons)	5.836.430	6.419.549	»	»	583.119	9,1
Total des recettes de la Société nationale des chemins de fer français	8.370.650	8.756.051	»	»	385.401	4,4

II. — **Evaluation des recettes au 15 novembre 1957.**

NATURE DU TRAFIC	RECETTES comptables du 1er janvier au 30 septembre 1957.	RECETTES évaluées du 1er octobre au 15 novembre 1957.	TOTAL des recettes du 1er janvier au 15 novembre 1957.	RECETTES comptables du 1er janvier au 15 novembre 1956.	DIFFERENCE EN FAVEUR DE: 1957 — En valeur absolue.	1957 — Pourcentage.	1956 — En valeur absolue.	1956 — Pourcentage
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Voyageurs	109.103.148	14.400.900	123.504.048	111.773.206	11.730.842	10,5	»	»
Bagages	2.289.760	297.770	2.587.530	2.028.761	558.769	27,5	»	»
Colis dont le poids ne dépasse pas 50 kg	14.114.603	2.707.850	16.822.453	15.090.082	1.732.371	11,5	»	»
Marchandises (détail et wagons)	231.044.870	40.384.300	271.429.170	251.842.154	19.587.016	7,8	»	»
Total des recettes de la Société nationale des chemins de fer français	356.552.381	57.790.820	414.343.201	380.734.203	33.608.998	8,8	»	»

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris (7e). — *Le Préfet, Directeur des Journaux officiels:* JEAN-PAUL MARTIN.

COTE DES CHANGES (1)

Derniers cours cotés en Bourse.	Pays.	Devise.	Parité.	Cours limites pratiqués par la Banque de France.		Cours extrêmes cotés à la Bourse du 4 décembre 1957.		Derniers cours cotés en Bourse.	Pays.	Devise.	Parité.	Cours limites pratiqués par la Banque de France.		Cours extrêmes cotés à la Bourse du 4 décembre 1957.	
349 95	Etats-Unis	1 $ U.S.A	350 (2)	.... ..	.... ..	349 95	.... ..	86 ..	Italie	100 lire	98 009	85 30	85 43	86 08	86 03
360 75	Canada	1 $ Can.	.... ..	.... ..	.... ..	361 50	360 35	4906 ..	Norvège	100 c. n	4900 ..	4863 50	4937 ..	4906 ..	.... ..
164 ..	Côte Fse Somalis.	100 F Djib.	161 0727	.... ..	.... ..	.... ..	.... ..	9240 ..	Pays-Bas	100 fl	9210 52	9141 60	9279 80	9247 ..	9238 ..
2790 ..	Mexique	100 pes	2800 ..	.... ..	.... ..	.... ..	.... ..	6770 ..	Suède	100 c. s	6765 625	6715 ..	6816 50	6774 ..	6772 ..
8343 ..	Allemagne occid	100 D. Mk	8333 79	8271 ..	8393 ..	8316 ..	8329 .	7908 ..	Suisse	100 f. s	8002 98	7911 ..	8064 .	8004 ..	7998 ..
1343 ..	Autriche	100 sch	1346 15	1336 05	1356 25	1349 ..	1347 50	1007 ..	Egypte	1 liv. ég	1005 04	.... ..	.... ..	.... ..	.... ..
700 00	Belgique	100 F b	700 ..	694 75	705 25	701 75	701 25	1226 50	Portugal	100 esc.	1217 39	1208 25	1226 50	1226 50	.... ..
5076 ..	Danemark	100 c. d.	5067 22	5029 25	5105 25	5074 ..	5070 50	4897 50	Tchécoslovaquie	100 kcs	4861 11	4824 30	4897 50	4897 50	.... ..
981 95	Gde-Bretagne	1 liv. st.	980 ..	972 65	987 35	982 ..	981 20	117 ..	Yougoslavie	100 din.	116 666	115 70	117 60	.... ..	.... ..

Zone C. F. A..... 100 F C. F. A..... 200 | Zone C. F. P..... 100 F C. F. P..... 850

(1) Sous réserve du versement ou du prélèvement institué par le décret n° 57-910 du 10 août 1957 relatif aux règlements entre la zone franc et l'étranger
(2) Cours de référence défini par l'avis n° 421 de l'office des changes.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS

Compte chèque postal 1.014.00, Paris,

ET DANS SES SUCCURSALES DES DEPARTEMENTS

L'administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

DIRECTION GÉNÉRALE : 1, RUE TAITBOUT, PARIS

DÉPARTEMENT DES TITRES : 68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

AMORTISSEMENT DE L'EMPRUNT

DE LA

Caisse nationale de l'énergie 4 1/2 0/0 1955 (fusion).

Les porteurs d'obligations Caisse nationale de l'énergie 4 1/2 0/0 1955 (fusion) de 10.000 F et 5.000 F sont informés que l'amortissement au 10 janvier 1958 a été réalisé par voie de rachat en Bourse.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Il n'y a aucun titre à rembourser sur les amortissements antérieurs.

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

DIRECTION GÉNÉRALE : 1, RUE TAITBOUT, PARIS

DÉPARTEMENT DES TITRES : 68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

AMORTISSEMENT DE L'EMPRUNT

DE LA

Caisse nationale de l'énergie 4 0/0 1955 (fusion).

Les porteurs d'obligations Caisse nationale de l'énergie 4 0/0 1955 (fusion) de 10.000 F et 5.000 F sont informés que l'amortissement au 10 janvier 1958 a été réalisé par voie de rachat en Bourse.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Il n'y a aucun titre à rembourser sur les amortissements antérieurs.

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. André Hideux, né le 8 décembre 1926 à Alaincourt (Aisne), domicilié à Paris, 324, rue Lecourbe, agissant tant en son nom personnel qu'au nom de sa fille mineure Sylvie, née le 6 décembre 1954 à Paris (15e), dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Hidène.

M. Pshedborski (Henri), né à Paris (3e) le 1er mai 1915, demeurant à Paris, 16, boulevard de Strasbourg, agissant tant en son nom personnel qu'au nom de ses enfants mineurs : Daniel, né à Paris (16e) le 22 juillet 1949, et Nadine-Sylvie, née à Boulogne-Billancourt le 28 février 1954, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Prémont, ou à défaut celui de Pradier, ou Pascal.

M. Pshedborski (Charles), né à Paris (4e) le 24 juin 1925, demeurant à Paris, 114, avenue de Versailles, agissant tant en son nom personnel qu'au nom de sa fille mineure Muriel-Hélène, née à Boulogne-Billancourt le 20 janvier 1953, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Prémont, ou à défaut celui de Pradier, ou Pascal.

M. Thomas Reisz, demeurant 32, boulevard Raspail, à Paris (7e), né le 11 novembre 1918 à Budapest (Hongrie), dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Reis ou Réis ou Reïs.

CONCESSIONS DIVERSES

Préfecture du Calvados.

AVIS

Par une pétition en date du 27 juillet 1957, la Société des mines de Soumont, dont le siège social est 16, boulevard Malesherbes, à Paris (8e), représentée par son président directeur général, M. Roger Roux, sollicite l'extension de la concession de mines de fer de Barbery, sur le territoire des communes de Barbery, Saint-Germain-le-Vasson, Grainville-Langannerie, Fontaine-le-Pin (arrondissement de Caen).

Cette extension de concession serait limitée ainsi qu'il suit :

1° *A l'Ouest*, par la ligne droite A B partant du point A, sommet E de la concession de Cinglais et sommet A de la concession de Barbery, défini comme suit : intersection de l'axe du chemin du Mesnil-Aumont à Barbery avec l'axe de la route de Barbery au Mesnil-Touffrey, et aboutissant au point B, sommet F de la concession de Cinglais et sommet F de la concession de Gouvix, défini comme suit : intersection du bord Est du chemin de Barbery à Gouvix avec le bord Nord du chemin de Barbery à Mesnil-Touffrey.

La ligne A B ainsi définie se confond avec la ligne droite joignant les sommets E et F de la concession de Cinglais ;

2° *Au Nord*, par la ligne droite B C partant du point B défini ci-dessus et aboutissant au point C, sommet E de la concession de Soumont défini comme suit, angle Sud-Ouest de la maison d'habitation de la ferme Saint-Hilaire, sise commune de Grainville-Langannerie ;

3° *A l'Est*, par la ligne droite C D partant du point C défini ci-dessus et aboutissant au point D, sommet A de la concession de Soumont, défini comme suit : signal de Bray ou le Télégraphe, cote 195, angle Ouest de la borne située sur la commune de Fontaine-le-Pin.

La ligne C D ainsi définie se confond avec la ligne droite joignant les sommets E et A de la concession de Soumont ;

4° *Au Sud*, par la ligne droite D E partant du point D défini ci-dessus et aboutissant au point E, sommet C de la concession de Soumont et sommet C de la concession de Barbery défini comme suit : intersection de l'axe du chemin allant de Bray-en-Cinglais, commune de Fontaine-le-Pin, au signal de Bray avec l'axe du chemin allant de la ferme Saint-Hilaire audit signal de Bray.

La ligne droite D E ainsi définie se confond avec la ligne droite joignant les sommets A et C de la concession de Soumont ;

5° *A l'Est*, par la ligne droite E F partant du point E défini ci-dessus et aboutissant au point F, sommet D de la concession de Barbery, défini comme suit : intersection de l'axe du chemin allant de la ferme de Béquis au château de Quesnay avec l'axe du chemin allant de la ferme Saint-Hilaire au signal de Bray.

La ligne droite E F ainsi définie se confond avec la ligne droite joignant les sommets C et D de la concession de Barbery ;

6° *Au Sud-Ouest*, par la ligne droite F A partant du point F défini ci-dessus et aboutissant au point A défini au paragraphe 1°.

La ligne F A ainsi définie se confond avec la ligne droite joignant les sommets D et A de la concession de Barbery.

Lesdites limites renferment une superficie de 577 hectares.

La Société des mines de Soumont possède actuellement les titres miniers suivants :

1° La concession de mines de fer de Soumont, instituée par décret du 13 décembre 1902, ayant fait l'objet d'une extension par décret du 13 décembre 1923. L'étendue de cette concession est de 854 hectares. Elle porte sur les communes de Saint-Germain-le-Vasson, Grainville-Langannerie, Estrées-la-Campagne, Ouilly-le-Tesson, Soumont-Saint-Quentin, Potigny, Fontaine-le-Pin (arrondissement de Caen, département du Calvados) ;

2° La concession de mines de fer de Barbery, instituée par décret du 16 août 1900, transférée à la Société nouvelle des mines de Barbery par décret du 20 mars 1926 et réunie à la concession de

Soumont par décret du 2 mai 1939. L'étendue de cette concession est de 325 hectares. Elle porte sur les communes de Barbery, Moulines, Saint-Germain-le-Vasson, Fontaine-le-Pin (arrondissement de Caen, département du Calvados) ;

3° Le permis d'exploitation de mines de fer accordé par arrêté ministériel du 27 février 1956. L'étendue de ce permis est de 4 hectares 62 ares. Il est situé en entier sur le territoire de la commune de Saint-Germain-le-Vasson (arrondissement de Caen, département du Calvados) ;

4° Le permis exclusif de recherches de minerai de fer de Biéville, institué par décret du 6 juin 1957. L'étendue de ce permis est de 11.800 hectares. Il porte sur une partie du territoire du département du Calvados.

La société pétitionnaire offre aux propriétaires de terrains compris dans l'extension de concession demandée une redevance tréfoncière de 80 F par hectare une fois payée.

A la demande est annexé un plan en triple expédition et sur une échelle de 10 millimètres pour 100 mètres de l'extension de la concession sollicitée.

Une enquête sur cette demande sera ouverte du 1er novembre 1957 au 31 décembre 1957.

Le préfet du Calvados, officier de la Légion d'honneur,

Vu le code minier ;

Vu le décret du 31 août 1920 relatif aux demandes en concession de mines,

Arrête :

Le présent avis sera affiché pendant deux mois, du 1er novembre 1957 au 31 décembre 1957, à la préfecture du Calvados, à la mairie de la ville de Caen, ainsi que dans les mairies des communes de Barbery, Moulines, Saint-Germain-le-Vasson, Grainville-Langannerie, Fontaine-le-Pin.

Il sera, pendant la durée de l'enquête légale, inséré deux fois et à un mois d'intervalle dans un journal du département et dans le *Journal officiel*. Il sera, en outre, adressé au préfet de la Seine qui est prié de le faire également afficher pendant le même délai à Paris, 8e arrondissement, où est situé le siège social de la société pétitionnaire.

La pétition et les pièces sont déposées à la préfecture du Calvados (4e division, 1er bureau), où le public pourra en prendre connaissance pendant la durée de l'enquête en vue des oppositions et des demandes en concurrence auxquelles la demande actuelle pourrait donner lieu.

A Caen, le 24 octobre 1957.

Le préfet,
A. STIRN.

ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

DECLARATIONS

(Décret du 16 août 1901.)

5 novembre 1957. Déclaration à la préfecture de la Côte-d'Or. **Union des associations de sous-officiers de réserve de la 7e région.** But : resserrer les liens d'estime et de camaraderie entre tous les membres ; organiser des séances et des manifestations d'intérêt national. Siège social : café de Paris, place du Théâtre, Dijon.

---

5 novembre 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Corbeil. **Comité d'aide aux sans-logis de la ville de Mandres.** But : assurer un logement décent aux personnes qui se trouvent sans logis. Siège social : chez M. Baron, place de la Mairie, Mandres (Seine-et-Oise).

---

20 novembre 1957. Déclaration à la préfecture de Vaucluse. **Comité départemental interprofessionnel de défense des boissons nationales.** But : dans les limites du département, défendre, par voie de presse, affiches, libellés, tracts, films, conférences, réunions et toutes autres manifestations appropriées, le prestige des boissons nationales. Siège social : 25 *bis*, rue Agricol-Perdiguier, Avignon.

---

20 novembre 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Nazaire. **Conseil de parents d'élèves de l'école laïque du Guézy.** But : défense des intérêts matériels et moraux des écoles publiques du Guézy en vue du développement des œuvres post et périscolaires qui s'y rattachent. Siège social : école du Guézy, la Baule (Loire-Atlantique).

---

21 novembre 1957. Déclaration à la préfecture de Caen. **Association de parents d'élèves du collège technique de Caen.** But : rechercher et discuter en commun toutes les améliorations morales et matérielles désirables dans l'intérêt général des enfants ; former des vœux à ce sujet et en poursuivre la réalisation. Siège social : collège technique de garçons, route de la Délivrande, Caen.

22 novembre 1957. Déclaration à la préfecture de police. **Club 57 feu vert.** But : assistance à l'enfance et à l'adolescence en danger moral. Siège social : 6, rue Edmond-Valentin, Paris.

---

22 novembre 1957. Déclaration à la sous-préfecture du Havre. **Ciné-Club de la C. R. S. (Compagnie républicaine de sécurité) 32.** But : promouvoir, soutenir, favoriser toutes les initiatives susceptibles de diffuser la culture cinématographique. Siège social : parc de la Hève, Sainte-Adresse (Seine-Maritime).

---

23 novembre 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Reims. **Association des foyers d'accueil pour jeunes travailleurs.** But : aide et éducation des jeunes travailleurs. Siège social : 4 *bis*, rue de l'Arbalète, Reims (Marne).

---

23 novembre 1957. Déclaration à la préfecture du Puy-de-Dôme. **Union française des anciens prisonniers de guerre d'Extrême-Orient.** But : établir des liens de solidarité entre ses membres, les aider et les soutenir dans la recherche et la défense de leurs droits, leur accorder des secours en cas de besoin urgent. Siège social : 8, rue Marmontel, Chamalières.

---

25 novembre 1957. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. **Compagnie Jean-Louis-Layrac.** But : permettre aux amateurs de comédie, musique, chant de travailler leurs arts ; organiser des spectacles et des conférences pour faire connaître les œuvres de la littérature française et étrangère. Siège social : 5, rue Scaliero, Nice.

---

25 novembre 1957. Déclaration à la préfecture d'Alger. **Association des dames de charité de Belcourt Saint-Paul - Sainte-Rita.** But : aide aux malheureux. Siège social : 41, boulevard Auguste-Comte, Alger.

---

25 novembre 1957. Déclaration à la préfecture d'Alger. **Association Lavigerie.** But : location d'un immeuble pour le développement de l'école Lavigerie et de ses œuvres, enseignement libre, éducation populaire et postscolaire. Siège social : école Lavigerie, 8, rue de Bône, Alger.

---

25 novembre 1957. Déclaration à la préfecture de police. **Association EDAS (éducation, assistance et santé).** But : éducation, assistance et santé des enfants et adolescents, colonie de vacances. Siège social : 110, rue Vieille-du-Temple, Paris.

---

26 novembre 1957. Déclaration à la préfecture d'Alger. **Association sportive automobile d'Alger.** But : répandre le goût des sports mécaniques par l'automobile et en favoriser le développement. Siège social : hostellerie La Bressane, 37, boulevard Saint-Saëns, Alger.

---

26 novembre 1957. Déclaration à la préfecture de Vaucluse. **La Commune libre du quartier de la Gare.** But : activités sportives et artistiques. Siège social : café le Chalet Moderne, Isle-sur-Sorgue.

---

26 novembre 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Libourne. **Jeunesse rurale du canton de Branne.** But : promouvoir, par tous moyens appropriés, l'éducation populaire des jeunes. Siège social : au presbytère de Branne (Gironde).

---

26 novembre 1957. Déclaration à la préfecture de la Nièvre. **Club cycliste Varennes-Vauzelles.** But : pratique de l'éducation physique et des sports, en particulier le cyclisme, et organisation d'épreuves cyclistes. Siège social : Le Bengy, café des Sports, Varennes-lès-Nevers.

---

27 novembre 1957. Déclaration à la préfecture de Marseille. **Association culturelle de l'église arménienne apostolique grégorienne Saint-Agop.** But : célébrer, soutenir et développer le culte arménien apostolique grégorien à Marseille, et notamment dans l'église Saint-Agop. Siège social : 7, boulevard Mouren, la Cabucelle, Marseille.

---

27 novembre 1957. Déclaration à la préfecture de Carcassonne. **Association locale des aides familiales rurales de Montréal.** But : aide aux mères. Siège social : mairie de Montréal.

---

27 novembre 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Toulon. **Chambre des experts judiciaires, évaluateurs fonciers et commerciaux près la cour d'appel d'Aix et les tribunaux du Var et des Basses-Alpes.** But : représenter ses adhérents auprès de MM. les présidents de la cour d'appel d'Aix et des diverses juridictions ; représenter ou assister ses adhérents dans le règlement de tous litiges pouvant survenir au cours de l'accomplissement de leurs mandats. Siège social : 29, rue André-Chénier, Toulon (Var).

---

29 novembre 1957. Déclaration à la préfecture de l'Hérault. **Club des jeunes du gaz et électricité de Montpellier.** But : cure de plein air, culture physique, organisation de sorties. Siège social : 2, rue Puits-des-Esquilles, Montpellier.

---

30 novembre 1957. Déclaration à la préfecture de la Nièvre. **Association de défense des propriétaires fonciers.** But : défense de la propriété foncière. Siège social : chez M. Fassier, à Riousse, commune de Livry.

Paris — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.